

Université de Montréal

**Scripter le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle : du recrutement à la distribution
des bénéfices**

par

Marie-Josée Boulet

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès sciences (M. Sc.) en Criminologie**

Décembre 2019

© Marie-Josée Boulet, 2019

Résumé

En 2019, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle continue de générer une importante polarisation des opinions sur les places publiques et politiques.

Même si les écrits entourant ce phénomène sont nombreux, celui-ci reste mal défini. Le manque de recherches bâties sur une méthodologie rigoureuse demeure une entrave importante à l'élaboration de connaissances fiables autant en ce qui concerne le paradigme du passage à l'acte que celui de la réaction sociale. Pourtant, la gravité des impacts de ce crime sur la vie des victimes mérite de s'y attarder consciencieusement.

La présente recherche souhaite poursuivre l'exploration empirique du phénomène. L'objectif est de décrire le processus du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Pour ce faire, l'approche des scripts a été retenue comme cadre théorique. C'est une approche utilisée dans de nombreuses études de phénomènes complexes et pourtant rarement appliquée au trafic humain.

L'approche du script nous permet de considérer le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle dans sa globalité tout en permettant de mettre en lumière les éléments spécifiques nécessaires qui composent le processus.

Vingt-deux cas, tirés de jugements canadiens ayant des accusations sous l'article 279.01 du Code criminel, ont été retenus pour créer le script général du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Le résultat est un script en huit étapes, du recrutement à la distribution des bénéfices. Deux étapes additionnelles ont été ajoutées. En amont, le contexte initial est soulevé pour, notamment, établir les motivations individuelles des travailleuses et, en aval, la fin de la carrière est décrite pour aborder les causes du désengagement. Le script identifié rapporte un trafic national, peu structuré et opportuniste.

Mots-clés : Script, processus criminel, services sexuels, trafic humain, exploitation sexuelle

Summary

In 2019, human trafficking for sexual exploitation still generate important public and political debates. Even if the literature is growing on the subject, the latter stays ill-defined. Indeed, the lack of researches based on a rigorous methodology is, still today, a major impediment to the development of reliable knowledge on the phenomenon itself as well as on the social reaction to it.

This research aims at pursuing the empirical exploration of the human trafficking for sexual exploitation. The objective is to describe the global process from the recruitment up to the sexual exploitation and beyond. In order to achieve this, the script methodological approach will be applied. It is an efficient approach that has been used in numerous studies to improve the understanding of complex phenomenon yet, it has been rarely applied to human trafficking.

The script enables the researchers to consider the whole process of human trafficking for sexual exploitation while highlighting the key elements that are required to allow the chain of events that build up to the exploitation.

Twenty-two individual cases from Canadian judgments having accusations under the article 279.01 of the Criminal Code were retained to create the general script of the human trafficking for sexual exploitation.

The result is a script in eight steps, from the recruitment of the sex worker to the distribution of the gains. Two steps were added in order to expand the knowledge around the process of the phenomenon. Before the process, the initial context is presented in order, notably, to raise the individual motivations of the workers. After the process, the end of the career is also added to explore the factors that bring them to quit the sex work. Moreover, the general script exposes a national, loosely structured and opportunistic traffic.

Key words: Script, criminal process, sexual services, human trafficking, sexual exploitation

Table des matières

Résumé	i
Summary.....	ii
Introduction.....	1
1. Recension des écrits	4
1.1 La définition et l'ampleur du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle	5
1.2 Le fonctionnement du marché	9
1.3 La réaction sociale : les mesures législatives et les mesures de prévention.....	13
1.4 La problématique	18
1.5 Le cadre théorique : l'approche des scripts	20
2. Méthodologie	22
2.1 La source des données	23
2.2 La stratégie d'analyse : l'analyse thématique	25
3. Résultats	30
3.1 Le portrait des travailleuses	31
3.2 Le script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle	32
Figure 1 : Schéma du script de l'offre de services sexuels en contexte de trafic humain	34
3.2.1 Le contexte initial	35
3.2.2 Le recrutement.....	39
3.2.3 La recherche de clients.....	43
3.2.4 La préparation et les activités déviantes connexes.....	45
3.2.5 La prise de contact avec le client.....	52
3.2.6 Le service sexuel	54
3.2.7 La séparation	60
3.2.8 La fin de la carrière	63
4. Interprétation	66
4.1 Les principaux constats.....	67
4.1.1 Le script : un processus en huit étapes	67
4.1.2 Les motivations personnelles des travailleuses	70
4.1.3 Les dynamiques interrelationnelles	71
4.1.2 L'approche des scripts appliquée au trafic humain.....	73
4.1.4 Les pistes de réflexions pour des mesures de prévention pertinentes.....	74
5. Conclusion	76

Annexe A : Tableau des dossiers	80
Références	81

Introduction

Bien que le travail du sexe existe depuis longtemps, il génère encore aujourd'hui des débats animés autant au sein de la population générale que de la population scientifique (Poulin, 2008). Les opinions sont multiples et parfois divergentes. Certains le perçoivent comme une facette intrinsèque des sociétés modernes, soit une activité professionnelle qui devrait être décriminalisée et encadrée pour assurer la sécurité de ses participants (Van der Meulen et Durisin, 2008 ; Mac, 2016). D'autres souhaitent éradiquer le travail du sexe, en criminalisant partiellement ou complètement les activités qui y sont liées. Des tenants de cette position attestent que cette activité porte atteinte aux droits et libertés de ceux qui fournissent les services, qu'elle renforce les inégalités de genres (MacKinnon, 1987; Dworkin, 1993; Coy *et coll*, 2011; Coy, 2016) et qu'elle crée des opportunités pour des crimes collatéraux. D'autres affirment également que le travail du sexe implique nécessairement une situation d'exploitation sexuelle chez les travailleurs qui y prennent part (Weitzer, 2007 ; Savoie-Gargiso et Morselli, 2014).

Au sein des enjeux qui y sont liés, un intérêt plus marqué s'est développé autour du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle (Zhang, 2009 ; Savona *et coll*, 2014). Toutefois, la description de ce crime ne fait pas l'unanimité. La réaction sociale adoptée par un pays est visible à travers, entre autres, les lois et les règlements mis en place pour contrer ce phénomène sur leur territoire. Aux États-Unis, la passation de *l'Acte pour la protection des victimes* en l'an 2000 en a fait un chef de file dans le combat contre le trafic humain et pour la protection de ses victimes (Gozdziak et Bump, 2008). Au Canada, l'arrêt Bedford, rendu le 20 décembre 2013, marque un changement de conception majeur au sein du système de justice canadien alors que la Cour suprême conclut que les infractions relatives au travail du sexe augmentent les risques pour l'intégrité des travailleurs et constituent donc une atteinte à leurs droits. En réponse à cette décision, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (projet de loi C-36) a été adoptée en 2014 de manière à reconnaître le travail du sexe « en tant que forme d'exploitation sexuelle ayant un effet préjudiciable et disproportionné sur les femmes et les filles » (ministère de la Justice du Canada, 2014, p.4). Cette mesure législative

s'attaque à la demande pour réduire le marché jusqu'à ce qu'il soit aboli ou qu'il soit réduit à sa plus simple expression.

Malgré l'intérêt autour du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle, peu de recherches empiriques s'attardent à décrire de manière approfondie ce problème pour mieux le comprendre et le cerner. Une meilleure connaissance de ce phénomène permettrait de mettre en place des mesures de prévention adaptées et efficaces (Weitzer, 2011; Mac, 2016). Dans ce contexte, le but du présent mémoire est de contribuer à l'avancement des connaissances sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Plus précisément, l'objectif est de dégager et décrire les étapes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle à l'aide de l'approche des scripts (Cornish, 1994). Pour chaque étape, l'approche des scripts identifie les acteurs présents, les actions et les interactions, de même que les conditions qui facilitent le passage à l'acte. Une telle description empirique du phénomène sur un territoire précis offre aux acteurs du domaine de la prévention une assise tangible pour développer des mesures s'attaquant à des éléments névralgiques du processus (Leclerc, 2019).

L'étude se divise en quatre chapitres. Le premier chapitre porte sur l'état actuel des connaissances sur la problématique. Les limites des écrits antérieurs sont également soulevées de même que le cadre théorique, l'approche des scripts. Le deuxième chapitre expose la méthodologie employée. Le troisième chapitre détaille les résultats de la recherche et le quatrième chapitre porte sur l'interprétation de ces résultats.

1. Recension des écrits

La présente section recense les écrits sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Puis, certaines des limites majeures de la littérature sont rapportées de même que les objectifs de recherche. Le chapitre se conclut par la présentation de l'approche des scripts, utilisée comme cadre théorique.

1.1 La définition et l'ampleur du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle

Aux fins de l'étude actuelle, le marché du sexe réfère au contexte dans lequel la totalité des activités et des produits de l'industrie de sexe s'inscrit, que ceux-ci soient licites ou illicites. Parmi ces activités se trouvent les services sexuels rémunérés qui requièrent notamment l'offre de services de nature sexuelle en échange d'une compensation, surtout financière (Weitzer, 2009). Ils peuvent être classifiés selon le lieu où se produit l'offre de services. Premièrement, la sollicitation de rue (Bugnon *et coll.*, 2009 ; Savona *et coll.*, 2014) est probablement la forme traditionnelle la plus connue. Celle-ci implique que la recherche de clients se déroule dans des espaces extérieurs publics. Deuxièmement, l'offre de prestations de services sexuels peut s'effectuer dans des établissements physiques (Bugnon *et coll.*, 2009 ; Savona *et coll.*, 2014). Ce type de milieu implique des « lieux de rencontre soustraits à la vue du public » (Bugnon *et coll.*, 2009, p.13) comme les clubs de danseuses, les bars à « gaffe » et les salons de massage. Troisièmement, l'offre de services sexuels peut se faire virtuellement (Bugnon *et coll.*, 2009). Les plateformes web sont devenues un endroit privilégié pour offrir des services sexuels et le recours à ce moyen promotionnel prend de l'ampleur au sein de l'industrie. L'utilisation du cyberspace offre l'avantage de limiter les efforts et les risques liés à la sollicitation des clients. Les escortes y ont recours pour proposer leurs services qui « sont loués par des clients par l'intermédiaire d'une agence. Parfois, cependant, les escortes travaillent sans passer par une agence » (Bugnon *et coll.*, 2009, p. 13). Cette forme offre une plus grande autonomie professionnelle pour les travailleurs.

Puisque ce marché est en partie caché et qu'il change constamment, il est difficile de déterminer avec précision l'étendue de l'offre de services sexuels sur un territoire (Szczepanik *et coll.*, 2013). Tout de même, une recherche portant sur Montréal (Szczepanik *et coll.*, 2013) y dénombre 1077 établissements physiques et virtuels. Les

résultats indiquent que ces lieux sont composés à 61 % d'agences d'escortes virtuelles, d'escortes indépendantes et d'établissements sans adresse connue. En ce qui concerne les lieux physiques précisément, 74 % seraient des salons de massage.

Au Canada, les travailleurs amorcent souvent leur carrière à l'adolescence (Centre canadien de la statistique juridique, 1997). Certains facteurs de risques associés à la délinquance juvénile peuvent se retrouver dans l'histoire de vie des travailleurs du sexe tels que des pratiques parentales inadéquates (notamment l'absence de supervision), des parents antisociaux ou toxicomanes, des abus physiques ou sexuels, un revenu familial précaire, une famille monoparentale, un quartier pauvre, la criminalité du quartier, la fréquentation de pairs déviants ou délinquants (Ouimet, 2016; Centre canadien de la statistique juridique, 1997). De plus, le Centre canadien de la statistique juridique (1997) spécifie que la précocité sexuelle et les fugues sont d'autres éléments pouvant être retrouvés chez cette population particulière. Ce portrait suggère que les travailleurs du sexe sont des individus vulnérables dont la situation personnelle peut limiter l'accès à des opportunités économiques légitimes dans leur communauté (Weitzer, 2014). En ce contexte, le travail du sexe devient alors une solution de survie économique pour améliorer leur situation financière et celle de leur famille, le cas échéant (Jacobson and Skillbrei, 2010).

Donc, le marché du sexe comporte des activités licites tout comme des activités illicites, mais la frontière qui les sépare ne fait pas l'unanimité. Alors que des recherches soulignent que le travail du sexe est une activité professionnelle valable (Van der Meulen et Durisin, 2008), d'autres concluent que le travail du sexe implique nécessairement une exploitation et, conséquemment, une victimisation. Nonobstant les divergences rencontrées, il est tout de même entendu que le marché du sexe est en partie caché et qu'il est composé d'une proportion considérable d'individus vulnérables, surtout lorsqu'il est question des mineurs impliqués. Ces attributs, entre autres, font que le marché du sexe est un contexte propice aux opportunités criminelles et aux victimisations. D'ailleurs, plusieurs ministères et organisations policières, politiques et à but non lucratif

manifestent maintenant des préoccupations face au trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle en raison des dommages importants que ce crime engendre. Ce crime peut prendre racine de manière pernicieuse dans le marché du sexe en place sur un territoire et tirer profit des points névralgiques de ce dernier (Savona *et coll.*, 2014). Il se distingue du travail du sexe, notamment par l'absence de consentement de l'individu, par le recours à des formes de contrainte de même que l'exploitation de la personne.

De manière générale, le trafic humain peut se définir ainsi :

« Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes » (Protocole pour prévenir, supprimer et punir le trafic de personnes, spécialement les femmes et les enfants, 2000, p.2).

Cette définition met en lumière les trois composantes principales d'une situation de trafic humain. Premièrement, il y a la notion de consentement pour distinguer les travailleurs des victimes. Alors que les premiers choisissent cette activité dans une perspective de gain financier ou de mode de vie (Aggleton et Parker, 2015), les seconds n'ont pas consenti de manière libre et éclairée à prodiguer des services sexuels rémunérés (Batsyukova, 2007 ; Aronowitz, 2009). Toutefois, au Canada, le « consentement aux actes à l'origine de l'accusation » (C. Cr, article 279.01 (2)) n'est pas considéré lors de procédures judiciaires impliquant des accusations de trafic humain. En effet, puisqu'il y a eu « recours à des formes de coercition afin que la victime réponde aux exigences de son exploitateur » (Service du renseignement criminel, 2013, p.5), le consentement n'est pas considéré comme étant libre et éclairé.

Deuxièmement, il y a la notion des moyens employés afin d'exercer un contrôle sur la personne. À la suite de la décision de la Cour d'appel du Québec, *Urizar c. R.*, en 2013, il a été spécifié que :

« L'élément "contrôle" renvoie à un comportement envahissant qui laisse peu de choix à la personne contrôlée. Ce comportement inclut par conséquent des actes de direction et d'influence. Il y a exercice de direction sur les mouvements d'une personne lorsque des règles ou des comportements sont imposés. L'exercice d'influence inclut des comportements moins contraignants » (Service du renseignement criminel, 2013, p.6).

Les moyens les plus courants impliquent le mensonge, la tromperie, la fraude et la menace. Mais ils peuvent être plus coercitifs et, dans les cas les plus graves, le recours à l'enlèvement et à la séquestration est également possible (Ogrodnik, 2010).

Troisièmement, le but ultime recherché par le trafic humain est l'exploitation des individus trafiqués. Cette composante est « l'élément central de la traite de personnes » (Service du renseignement criminel, 2013, p.6). L'exploitation sexuelle est la dernière étape du processus criminel selon Savona et coll. (2014) et se définit comme étant :

« Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégale ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique » (Nation unies, 2017, p.5).

Ainsi, les composantes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle occasionnent des situations portant atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des personnes qui en sont victimes.

À l'instar du marché du sexe, son ampleur reste difficile à mesurer (Zhang, 2009). Malgré tout, en 2002, les États-Unis ont classé le trafic humain comme une problématique faisant près de 4 millions de victimes à travers le monde (US Department of State, 2002). Bales (2005) atteste que le nombre d'esclaves environne les 27 millions. Pour Kara (2010), le

trafic sexuel est la forme de trafic humain la plus prolifique, générant environ 36 milliards de dollars en profit. Cependant, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est particulièrement difficile à identifier et donc à quantifier puisqu'il s'agit d'un processus criminel complexe qui s'opère en grande partie dans la clandestinité (Aronowitz, 2009, Savona *et coll.*, 2014). Ces caractéristiques en font une problématique dont le chiffre noir est important (Zhang, 2012; Weitzer, 2014). La réticence des victimes à signaler les crimes et le manque de partage d'informations entre les diverses instances sont également des facteurs minant l'élaboration de données quantitatives crédibles (Ogrodnik, 2010). L'étude de Steinfatt et Baker (2011) tente de faire une estimation du marché au Cambodge, et expose des chiffres beaucoup plus bas que ceux des organismes à but non lucratif. Ainsi, au lieu des 80 000 victimes trafiquées rapportées, Steinfatt et Baker (2011) en dénombrent 1 058 en 2008. Il reste peu probable qu'une évaluation macroscopique représentative du phénomène soit éventuellement possible en raison des limites importantes qu'implique une recension d'une telle ampleur (Cho *et coll.*, 2012; Weitzer, 2014).

1.2 Le fonctionnement du marché

Selon Weitzer (2007), la vision actuelle du phénomène est fortement basée sur des allégations idéologiques. Ces conceptions alimentent l'image populaire du processus criminel (Weitzer, 2007) et sont soutenues abondamment par les propositions de l'école de pensées militante. Ce mouvement regroupe principalement les visions féministes ou religieuses (Weitzer, 2007) et réfère à l'anti-prostitution et à l'anti-trafic. Certaines des allégations générales étayées par cette pensée sont que :

1. Le trafic est en augmentation depuis les dernières années ;
2. Le nombre de victimes est énorme ;
3. L'offre de services sexuels est néfaste ;
4. La légalisation de l'offre de services sexuels aggrave le trafic sexuel.

Les articles et les ouvrages rédigés selon cette vision sont visibles sur plusieurs plateformes médiatiques pour rejoindre le grand public. Les allégations sont illustrées par

les histoires de cas les plus graves et présentées comme étant une réalité généralisée pour l'ensemble des personnes trafiquées et des acteurs du marché du sexe. Par exemple, Kara (2010) soutient que le trafic sexuel contemporain implique systématiquement le viol, la torture, l'esclavage et le meurtre de millions d'enfants et de femmes. Il y a un renforcement et une exploitation de l'image mythique de la *Natasha* par plusieurs, dont l'auteur Victor Malarek (2011) dans son livre *The Natashas*. Pour cet auteur:

« Most people have no idea that these women even exist. Except for the street trade, they are largely invisible, held behind locked doors in apartments, brothels, massage parlors and bars. To their clients, they are nothing more than an interchangeable body. It doesn't matter that they are enslaved; sex for money is a business transaction. To their owners and pimps, they're perishable goods to be used to the fullest before they spoil. And to the gangs who traffic in these women and girls, they are one of the most profitable forms of business in existence »
(Malarek, 2011, p. 4).

Les deux limites principales de ces perspectives sont qu'elles ne sont pas appuyées par des données probantes et que la méthodologie est peu abordée donc difficile à reproduire pour valider les conclusions émises. Des études récentes ont d'ailleurs tenté de pallier ces limites en développant leur analyse sur une collecte de données et une méthodologie rigoureuses pour documenter différents aspects du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle tels que le marché du sexe dans lequel il opère, les différents acteurs impliqués, la notion de consentement et les moyens de contrôle utilisés sur les travailleurs.

Premièrement, plusieurs études se sont intéressées au fonctionnement du marché du sexe dans lequel le trafic humain s'immisce. Par exemple, Zhang (2011) et Gould (2014) concluent à un marché local, peu structuré et opportuniste, orienté vers les gains pécuniaires. L'étude conduite par Zhang (2011) fait un examen du marché du sexe à Tijuana (Mexique). Les propriétaires des milieux rencontrés par le chercheur déclarent avoir saisi une opportunité de faire des profits en développant des établissements offrant

des services sexuels pour répondre à une demande alors non répondue sur leur territoire. Ces propriétaires d'établissements ajoutent privilégier les femmes consentantes puisque les risques et les efforts à déployer pour gérer des travailleuses non consentantes sont trop importants et ont donc un effet dissuasif. Pour sa part, Gould (2014) arrive à des résultats similaires en étudiant le marché du sexe de Cape Town (Afrique du Sud). La recherche démontre que la majorité des travailleurs sont également des locaux, attirés par l'appât du gain. De leur côté, Savona et coll. (2014) arrivent à des résultats différents en étudiant comment le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle se manifeste dans le marché du sexe en Italie. Le processus mis en lumière révèle des réseaux internationaux. Les travailleuses sont recrutées en Pologne, en Roumanie ou au Nigéria pour être amenées en Italie où elles doivent offrir des services sexuels dans des bars, des clubs et dans la rue. Ainsi, les études sur le marché montrent que la structure varie d'un endroit à l'autre et que plusieurs fonctionnements peuvent prendre place sur un même territoire.

Deuxièmement, des études se penchent sur les organisations et, plus spécifiquement, sur les acteurs qui les composent. Ces études démontrent la diversité des rôles et des responsabilités que ceux-ci peuvent endosser. Tout d'abord, les acteurs qui recrutent les travailleurs sont souvent des membres de la famille ou un ami quand ce n'est pas l'individu même qui prend l'initiative d'intégrer le marché du sexe (Zhang, 2009 ; Gould, 2014 ; Savona *et coll.*, 2014). Quant aux autres participants, ceux-ci peuvent avoir différents rôles et responsabilités. Dans certains cas, ces individus endossent le rôle du proxénète qui est souvent décrit comme un individu qui abuse les jeunes filles, en les contrôlant et en les brutalisant (Marcus *et coll.*, 2016). Pour leur part, Chin et Finckenauer (2011) se sont attardés aux acteurs qui facilitent les commerces du sexe transnationaux en Asie et aux États-Unis. L'étude a mis en lumière une pluralité de rôles pouvant être endossés par ces facilitateurs. Autant ceux-ci peuvent être impliqués dans l'ensemble des étapes du processus lorsqu'ils travaillent dans une petite organisation locale, autant ils peuvent se spécialiser dans une étape précise ou une activité telle que le transport, la

création de faux papiers ou l'arrimage auprès d'un contact dans le pays de réception lorsque l'organisation est plus complexe.

Troisièmement, des études s'attardent à la notion de consentement, une des composantes centrales au concept du trafic humain. Ces recherches rapportent la présence de travailleurs consentants à s'engager dans ce type de travail (Surtees 2008; Jacobsen et Skillbrei, 2010; Zhang, 2011). Chin et Finckenauer (2012) rapportent des cas de femmes qui ont fait le choix de voyager outremer pour s'engager dans des activités sexuelles rémunérées. Elles recherchent alors une forme d'assistance, que ce soit pour financer le voyage, obtenir des papiers légaux, ou bien avoir des références (Chin et Finckenauer, 2011). Le degré d'assistance est différent en fonction des individus et de la destination choisie. Gould (2014) arrive à un constat similaire dans lequel le travail du sexe est perçu par les travailleurs comme un moyen de surmonter des difficultés financières. Ceux privilégiant le travail de rue ajoutent qu'ils préfèrent cette forme en raison de la flexibilité et de l'autonomie que celle-ci leur procure. Ainsi, plusieurs travailleurs perçoivent le marché du sexe comme une opportunité de gagner de l'argent et d'accéder à une vie meilleure (Mai, 2011; Howards, 2014). La démonstration que certains individus aient consenti à ce type de travail n'infirmes pas l'existence de travailleurs ayant été forcés ou floués. Elle témoigne plutôt de la diversité des expériences possibles.

Quatrièmement, des auteurs étudient le recours aux moyens employés afin d'exercer un contrôle sur la personne comme la manipulation, la coercition et la violence (Gould 2014; Savoie-Gargiso et Morselli, 2014; Savona *et coll.*, 2014). Au même titre que le consentement, les moyens de contrôle sont un autre critère central à la définition du trafic humain. En majorité, ceux-ci se manifestent à travers des formes de manipulation comme la tromperie, les mensonges et des menaces. Par exemple, Braley et coll. (2011) ont étudié le processus du trafic sexuel d'enfants. Les auteurs rapportent plusieurs méthodes et comportements pour manipuler les jeunes victimes. Par exemple, les compliments et le développement d'une relation amoureuse sont utilisés pour bâtir la confiance des jeunes filles. Celles-ci peuvent également être désinhibées par une

consommation accrue de stupéfiants et d'alcool et peuvent être isolées. Des éléments d'abus et d'oppression sont également visibles dans certains cas, bien que plus rares. À Cape Town (Afrique du Sud), les travailleurs les plus vulnérables à ces formes de victimisation de la part des clients, des entremetteurs ou des tenanciers de maisons de débauche sont ceux ayant une problématique de consommation de stupéfiants (Gould, 2014). Également, des sujets ont rapporté des conditions de travail s'apparentant à une situation de trafic (Chin et Finckenauer, 2011 ; Gould, 2014; Savona *et coll.*, 2014).

Pourtant, il semble que le contrôle sur les travailleurs n'est pas absolu et que le pouvoir entre les acteurs impliqués peut être partagé et flexible. Savoie-Gargiso et Morselli (2014) ont étudié un réseau de prostitution montréalais dans lequel les entremetteurs et les travailleuses paraissent avoir une relation basée sur la collaboration et dans laquelle la motivation commune principale est de nature pécuniaire. Leur recherche met en lumière une réalité complexe dans laquelle les travailleuses peuvent tirer avantage de leurs activités, des relations qu'elles ont développées et ainsi obtenir une part de pouvoir sur le réseau.

Ainsi, des études s'attardent aux composantes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle pour décrire et clarifier le phénomène, mais peu abordent le processus dans sa globalité. Malgré le fait que la plupart de ces études ne concluent pas à l'existence d'un trafic humain tel que représenté par l'image populaire, les auteurs tendent à souligner que ce n'est pas pour autant une preuve de l'inexistence du phénomène. Plutôt, ils soulèvent l'idée que les manifestations du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle sont tributaires des contextes dans lesquels les organisations opèrent et témoignent donc d'une réalité complexe et diversifiée. De même, les activités comprises dans le travail du sexe tout comme les activités de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle semblent varier d'une juridiction à l'autre ou d'un lieu à l'autre.

1.3 La réaction sociale : les mesures législatives et les mesures de prévention

En complémentarité aux études faisant le portrait du phénomène et de ses caractéristiques, des recherches se penchent sur la réaction sociale face au trafic humain.

Celles-ci portent principalement sur les protocoles, les lois en vigueur et les mesures de prévention (Barberet, 2014). De manière générale, les Nations Unies soulignent l'importance « de réduire par des mesures législatives, administratives ou autres appropriées, les possibilités actuelles ou futures... » (Nations Unies, 2004, p.33). Ainsi, plusieurs dispositions légales et administratives locales et universelles sont développées afin de limiter les impacts du trafic humain. Les mesures législatives appliquées à cette industrie sont multiples et varient selon les pays (Ogrodnik, 2010 ; Farrell, 2011). Il y a trois types de régimes légaux appliqués au marché du sexe (Outshoorn, 2004) : 1) la prohibition, 2) l'abolitionnisme et 3) la régulation.

La prohibition vise à éliminer le marché dans sa globalité en rendant les activités illégales. L'approche extrême de ce type de régime est la criminalisation complète. La criminalisation partielle est également possible, par exemple en tolérant l'achat de services sexuels tout en criminalisant une partie substantielle des activités connexes telles que la tenue d'une maison de débauche et la sollicitation dans des lieux publics. Becker (2006) affirme qu'en prohibant un bien ou un service d'un marché, le gouvernement en augmente la valeur marchande et diminue donc la quantité consommée. Outre la diminution de la consommation du produit prohibé, Miron et Zwiebel (1995) rappellent que la prohibition génère d'autres conséquences peu désirables telles que la hausse de la violence, l'établissement d'un marché noir et la diminution de la qualité du produit qui y est vendu.

L'abolitionnisme est bâti sur l'idée que la prostitution devrait être bannie en criminalisant les actions des tiers. Récemment, le néo-abolitionnisme a fait son entrée avec le modèle nordique, une approche visant à régulariser le marché du sexe en criminalisant spécifiquement les clients pour limiter la demande comme c'est le cas en France (Jakobsson et Kotsadam, 2013). Cette dernière perçoit l'ensemble des travailleuses du sexe comme des victimes (Toupin, 2006).

Finalement, la régulation implique la légalisation de la prostitution et l'intervention du gouvernement qui encadre ses activités par des lois et des règlements (Jakobsson et

Kotsadam, 2013). La légalisation est à distinguer de la décriminalisation, qui implique pour sa part le retrait de législation entourant ce travail et, ce faisant, de la stigmatisation qui en découle (Mac, 2016).

Sur le plan mondial, le protocole de Palerme adopté par les Nations Unies en 2000 est le cadre législatif le plus connu dans la réaction sociale au trafic humain et vient réitérer que c'est une problématique criminelle d'envergure (Paraskevas et Brookes, 2018). Le *Protocole pour prévenir, supprimer et punir le trafic de personnes, spécialement les femmes et les enfants* adresse spécifiquement le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Une des particularités de ce protocole est qu'il uniformise la définition légale de la problématique. Cette disposition prend racine dans le mouvement abolitionniste, venant réaffirmer que les travailleurs qui y prennent part sont des victimes, et que c'est en criminalisant les actions des tiers que le marché peut être enrayé.

Au Canada, en 2005, le Code criminel a été modifié afin de créer des infractions visant précisément le trafic humain et l'exploitation des victimes. Ainsi, l'article 279.01 du Code criminel stipule qu' « est coupable quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation » (Code criminel, 1985).

En 2013, l'arrêt Bedford marque un autre changement majeur dans la législation canadienne. En réponse à cette décision, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (projet de loi C-36) a été adoptée en 2014. Cette loi prend assise dans le modèle nordique, selon l'approche néo-abolitionniste. Les clients sont criminalisés afin de réduire la demande et, conséquemment, diminuer l'offre. Le Code criminel a été modifié en conséquence et l'offre de services sexuels est passée de nuisance publique à une forme d'exploitation des travailleurs. Entre autres, des infractions ont été émises concernant l'achat de services sexuels, la publicité et l'avantage matériel. Les infractions relatives au proxénétisme ont été revues. Conséquemment, il

peut être déduit que selon cette perspective légale adoptée, l'ensemble des travailleurs du sexe est victime d'exploitation.

Lorsque les travailleurs du sexe eux-mêmes sont interrogés sur ce qu'ils souhaitent, ceux-ci soutiennent que la voie de la décriminalisation est celle à privilégier pour leur permettre de faire leur travail en sécurité (Mac, 2016; Sanger, 2018). Selon cette population, la législation qui entoure le marché du sexe est souvent désuète et non adaptée à leur réalité (Barbaret, 2014; Mac, 2016; Sanger, 2018). C'est également l'opinion véhiculée dans l'ouvrage *Men Who Sell Sex* (2015) dans lequel les auteurs verbalisent que les travailleurs du sexe qui choisissent délibérément cette voie sont brimés en raison des législations qui ne reconnaissent pas leurs activités professionnelles comme un emploi, mais davantage comme une situation de victimisation qui maintient les inégalités des genres. Ceux qui migrent pour intégrer le marché peuvent être confrontés à des difficultés d'immigration malgré leur consentement pour ce type de travail (Kempadoo *et coll.*, 2005) et la réaction sociale entretient cette position de vulnérabilité pouvant mener à des victimisations futures. La Nouvelle-Zélande est un exemple de pays qui a non seulement décriminalisé la prostitution, mais qui a impliqué les travailleurs du sexe dans le développement des dispositions législatives à mettre en place. Ces derniers affirment d'ailleurs que le régime maintenant en vigueur leur permet de travailler en collectivité, de préserver leurs droits et leur intégrité, et d'avoir des employeurs qui répondent de leurs actes (Mac, 2016).

Les études sur l'effet des mesures législatives sont mitigées. Peu de ces dispositions législatives ont été évaluées de manière empirique après leur mise en vigueur pour en mesurer l'efficacité sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle (Chase et Statham, 2005 ; Laczko, 2005; Frisendorf, 2007 ; Van der Laan *et coll.*, 2011). L'une des rares recherches qui étudient l'effet collatéral des législations sur la problématique est celle de Jakobsson et Kotsadam (2013). Les auteurs examinent les changements de prévalence de trafic humain en Suède et en Norvège après l'adoption du modèle nordique. Ils concluent que la prévalence de situations d'exploitation est corrélée négativement à la sévérité des lois en vigueur, c'est-à-dire que les pays ayant des lois plus

sévères ont moins de cas apparents de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Cependant, à l'instar de Miron et Zwiebel (1995) qui soulignent les dommages collatéraux plus vicieux de régimes plus restrictifs, les auteurs soulignent l'importance d'en tenir compte :

« As suggested in the introduction, harsher prostitution laws may not only lead to decreased quantities but also to increased violence and other related criminality, as well as increased stigmatization for women working in these markets. When considering the best legal structure surrounding the market for prostitution and trafficking, all these aspects should be taken into account » (Jakobsson et Kotsadam, 2013, p. 102).

Dans cette perspective, certaines études suggèrent que des lois plus souples amènent un taux plus élevé d'exploitation sexuelle (Jakobsson et Kotsadam, 2013) et que l'offre de services sexuels est corrélée à une hausse des crimes sexuels (Cho, 2015). D'autres soutiennent que la décriminalisation génère une hausse de la demande, mais réduit le nombre de viols rapportés et de maladies transmises sexuellement (Cunningham et Shah, 2018). Van der Laan et coll. (2011) et Frisendorf (2007) concluent qu'il doit y avoir plus d'études indépendantes portant sur les mesures législatives actuelles afin d'en évaluer les retombées et voir si les objectifs initiaux sont atteints par celles-ci.

En ce qui concerne le volet préventif, celui-ci implique des actions en amont du processus ou à des points charnières de celui-ci (Braley *et coll.*, 2011; Savona *et coll.*, 2014). Parmi les auteurs s'étant intéressés à la prévention du trafic, Andrijasevic (2007) a étudié les campagnes de prévention européennes contre le trafic sexuel et l'auteur conclut que celles-ci ne créent pas de résonance chez le public ciblé, laissant présager que les mesures choisies ne sont pas adaptées. Ainsi, l'enjeu se situe autour de la détermination des mesures qui auront un impact sur la réduction de la problématique en considérant le milieu dans lequel le processus se déploie. Il est donc primordial de définir comme le trafic humain s'opère sur un territoire précis, de même que les acteurs qui y participent. D'ailleurs, Shelley (2010) soutient que la prévention et la protection des victimes

devraient être conçues en fonction du contexte dans lequel se déroule le trafic humain. Par exemple, « providing education to girls and women will not prevent trafficking [...] because educated girls are needed in certain kinds of markets » (Barberet, 2014, p. 128). La réaction sociale devrait être individualisée en fonction des victimes potentielles et du milieu dans lequel le trafic humain se produit.

Deux constats peuvent être tirés des écrits existants sur la réaction sociale actuelle. Premièrement, la problématique reste mal définie et rarement étudiée dans sa globalité sur un territoire circonscrit. Conséquemment, les mesures de prévention peuvent être désadaptées puisqu'elles ne sont pas individualisées en fonction du milieu. Deuxièmement, plusieurs régimes législatifs sont implantés pour encadrer la prostitution et diminuer le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle, mais peu semblent évalués et pratiquement aucune étude ne considère le trafic interne, national (Van der Laan *et coll.*, 2011). La synthèse de Van der Laan (2011) conclut que les mesures de prévention et de réduction du trafic humain, et plus spécifiquement du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle, n'ont pas été examinées avec suffisamment de rigueur pour attester de leur véritable efficacité.

1.4 La problématique

Quoique les écrits sur le marché du sexe sont nombreux, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est un phénomène distinct et peu étudié. Ainsi, le manque de connaissances empiriques sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle reste important (Weitzer, 2007 ; Gozdzick et Bump, 2008; Zhang, 2009 ; Barberet, 2014; Gozdzick, 2014 ; Savona *et coll.*, 2014). En effet, bien que les études aient couvert divers aspects du phénomène tels que le marché du sexe dans lequel le trafic humain s'immisce, les acteurs impliqués, la notion de consentement, les moyens de contrôle utilisés et certaines étapes spécifiques du processus, notamment le recrutement, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle reste peu étudié dans sa globalité.

Ces limites actuelles dans sa description et sa compréhension peuvent expliquer, en partie, la difficulté à élaborer des mesures de prévention adaptées au phénomène en

question. D'ailleurs, des auteurs soulèvent le besoin de créer plus de recherches qualitatives et microscopiques qui décrivent le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle sur un territoire circonscrit (Savona *et coll.*, 2014; Weitzer, 2014). Une des raisons est que les mesures risquent de ne pas être pleinement efficaces si elles sont simplement transposées sans être adaptées à la réalité sociale, environnementale, politique et légale d'un milieu.

Ainsi, une description détaillée de l'ensemble des étapes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle dans un territoire précis permettrait d'obtenir une compréhension détaillée de cette problématique et donc de contribuer à mieux la définir. Cette description peut ensuite être complétée par des études ultérieures portant sur les mesures de prévention adaptées à la réalité du milieu étudié.

La présente recherche a pour objectif principal de contribuer au développement des connaissances empiriques sur le sujet. La visée exploratoire et descriptive du projet permettra de mieux comprendre les manifestations de ce phénomène en territoire canadien. Pour remplir cet objectif principal, le présent mémoire se base sur l'approche des scripts. Effectivement, l'approche des scripts s'inscrit particulièrement bien dans une recherche visant la description d'un processus puisque celle-ci permet de décortiquer des processus complexes et, ultimement, d'en cerner les points névralgiques où une mesure de prévention peut être implantée (Cornish, 1994). Bien que Savona *et coll.* (2014) et Braley *et coll.* (2011) se soient déjà penchés sur le phénomène à travers cette approche théorique, il est recommandé de créer des scripts qui tiennent compte des réalités locales d'un phénomène afin d'y apporter des solutions adaptées (Cornish, 1994 ; Cornish et Clarke, 2003), ce qui n'a toujours pas été fait à ce jour au Canada. De plus, les résultats des recherches pourront être comparés pour pouvoir soulever des points communs et des distinctions afin d'alimenter les réflexions futures sur le phénomène et l'utilisation du script comme approche à l'étude de celui-ci.

Pour le reste, à travers le script général du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle, la présente recherche souhaite mettre en lumière les interactions entre les acteurs et les

motivations personnelles des travailleurs pour mieux comprendre ce qui mène à leur recrutement, ce qui les maintient dans ce milieu et ce qui les amène finalement à quitter ce type d'activités.

1.5 Le cadre théorique : l'approche des scripts

La prochaine section présente l'approche des scripts. La perspective des scripts provient initialement des sciences cognitives et a été développée dans le but d'étudier des séquences de certains événements et de certaines actions (Cornish, 1994). Les scripts sont définis comme des schémas particuliers qui permettent d'organiser le savoir entourant les processus comportementaux associés à des événements et à des routines, et pouvant être appliqués aux différents acteurs qui y prennent part (Friedenberg et Silverman, 2006; Leclerc, 2014). Il est avancé que les actions d'un individu sont influencées par sa perception de lui-même, des autres et de son milieu social et qu'elles sont adoptées afin de poursuivre une finalité recherchée (Friedenberg et Silverman, 2006).

Cornish (1994) est le premier à avoir appliqué ce concept au phénomène criminel, ayant remarqué la pertinence de son application au-delà des limites des sciences cognitives. Dans le domaine de la criminologie, ce concept s'insère dans la théorie du choix rationnel. Selon celle-ci, « le délinquant, sa victime et les acteurs du contrôle social sont raisonnables, soit capables de peser le pour et le contre, d'estimer les coûts et les gains, de choisir le moyen qui présente des chances raisonnables d'atteindre le but » (Cusson, 2014, paragr. 5). De ce fait, l'analyse d'un processus criminel, selon l'approche des scripts, permet d'examiner les actions des acteurs qui y participent en présupposant qu'ils découlent d'un choix raisonné (Cornish et Clarke, 2008), puisque « l'action humaine est un comportement intentionnel » (von Mises, 1985, p. 13).

Les scripts sont un concept pratique permettant de décortiquer un processus criminel en étapes, en actions et en décisions (Savona *et coll.*, 2014). Selon Cornish et Clarke (2008), « crime scripts are designed to help identify every stage of the crime-commission process, the decisions and the actions that must be taken at each stage, and the resources required for effective action to each step » (p. 136).

En plus de concevoir l'Homme comme un être rationnel, l'approche du script présuppose que l'environnement proximal dans lequel se produit un crime influence la manière dont celui-ci va se dérouler (Jacques et Bernasco, 2014). Ce postulat est ancré dans l'approche des activités routinières (Cohen et Felson, 1979) qui réitère l'importance de remettre l'étude du crime dans son environnement immédiat, en considérant les déterminants situationnels de la commission d'un crime. Les processus délictuels sont flexibles et dynamiques, puisque le contexte dans lequel il s'inscrit peut avoir un impact et nécessiter une adaptation des acteurs pour compléter le crime visé (Jacques et Bernasco, 2014).

Quelques études s'inscrivant dans la perspective du choix rationnel et des mesures de préventions situationnelles ont utilisé le script comme cadre analytique. Par exemple, certains l'ont appliqué à l'étude des processus décisionnels chez les cambrioleurs (Homel, *et coll.*, 2014) ou encore chez les voleurs de voitures (Copes et Cherbonneau, 2014). D'autres ont appliqué le concept du script à l'étude de l'interaction entre les agresseurs sexuels d'enfants et leurs victimes (Leclerc *et coll.*, 2011). Toutefois, à ce jour, très peu l'ont appliqué au trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle (Braley *et coll.*, 2011; Savona *et coll.*, 2014). Savona *et coll.* (2014) ont étudié le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle en Italie. Ils ont utilisé l'approche du script pour développer une description globale du processus du recrutement jusqu'à l'exploitation des travailleuses. L'objectif de la recherche était de faire la démonstration de l'utilité du script appliqué à un crime complexe pour en faire ressortir les éléments principaux et identifier les points vulnérables du processus afin de proposer des mesures de prévention adaptées à ceux-ci. Les auteurs insistent sur la pertinence d'y recourir pour étudier ce phénomène :

« Script analysis can provide the "zoom-in" necessary to develop a micro-analysis of this phenomenon, highlighting its complex dynamics and identifying vulnerabilities and opportunities exploited by traffickers » (Savona *et coll.*, 2014, p. 144).

Bref, l'approche théorique met l'accent sur les comportements des acteurs qui interagissent à travers le temps et l'espace (Cornish, 1994).

2. Méthodologie

Le deuxième chapitre porte sur la méthodologie employée pour identifier le script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle en territoire canadien. Tout d'abord, les sources et le processus de sélection des données sont présentés. Puis, la stratégie analytique utilisée est expliquée.

2.1 La source des données

Les données sont tirées de jugements canadiens, donc de sources officielles. Les données officielles offrent l'avantage principal d'être facilement accessibles. Dans un contexte où l'étude du sujet est toujours à un stade exploratoire, les données officielles offrent également l'avantage de mettre en évidence la façon dont le phénomène est défini dans le cadre judiciaire du milieu où il se produit. De plus, les jugements tendent à décrire les étapes qui précèdent et qui succèdent les faits pour lesquels des accusations sont portées, des informations utiles dans la construction d'un script. Cependant, l'utilisation des sources officielles implique que l'échantillon se limite à des cas judiciairisés. Donc, l'interprétation des résultats doit être nuancée en spécifiant qu'il est impossible de savoir si celle-ci est représentative de la population ciblée. Effectivement, les sources officielles ne considèrent pas la réalité des travailleurs du sexe dont la situation au sein du marché s'avère positive ou encore qui n'a pas été rapportée aux autorités (Chiu *et coll.* 2011).

La recherche de documents s'est effectuée à l'intérieur de deux bases de données, soit Sherlock, créée par l'Union des Nations Unies contre la drogue et le crime et la base de données CanIII, de l'Institut canadien d'information juridique. Pour cibler des causes pertinentes aux fins de la présente étude, les dossiers devaient être canadiens et contenir des accusations sous l'article 279.01 du Code criminel puisqu'il traite spécifiquement des activités liées au trafic humain :

« 279,01 (1) Quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation commet une infraction passible, sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation » (Code criminel, 1985)

En utilisant l'article 279.01 comme critère de sélection principal, l'ensemble des dossiers utilisés pour l'analyse rapporte des situations jugées comme étant une manifestation de trafic humain par le système judiciaire canadien. Selon la définition du Protocole pour prévenir, supprimer et punir le trafic de personnes, spécialement les femmes et les enfants (2000), les trois composantes pour stipuler qu'une situation est un exemple de trafic humain sont l'absence d'un consentement libre et éclairé, la présence de moyens employés afin d'exercer un contrôle sur une personne et le but ultime doit être l'exploitation de la personne.

En date du 31 mars 2019, soixante-dix-neuf jugements sont associés à un chef d'accusation sous l'article 279.01 du Code criminel pour l'ensemble du territoire canadien. D'autres critères de sélection ont été appliqués pour réduire le nombre de documents sélectionnés. Ainsi, des dossiers du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont été retenus en appliquant les trois critères suivants :

1. Être une cause de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle spécifiquement
2. Se dérouler dans un contexte lié au marché du sexe
3. Avoir un résumé des faits suffisamment étoffé

Premièrement, parmi les dossiers ayant des accusations de trafic humain, ceux portant sur d'autres manifestations de ce crime tel que le travail forcé ont été exclus puisque la recherche porte spécifiquement sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Deuxièmement, les jugements relatant des situations d'exploitation sexuelle, mais sans forme de rémunération associée furent également exclus puisque l'étude vise à décrire le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle qui s'insère dans le marché du sexe donc moyennant une rétribution. Les termes associés aux activités visées, tels que « trafic humain », « traite de personnes », « exploitation », « danses nues », « proxénétisme », « services sexuels », « prostitution », « moyennant rétribution » ont été utilisés pour cibler les dossiers pertinents. Troisièmement, les dossiers qui subsistaient ont été triés en fonction du contenu qu'ils prodiguaient (Chiu *et coll.*, 2011). Les jugements devaient faire une description détaillée des faits reprochés pour être inclus et non débattre de

l'application du droit. Puis, la description devait porter sur plus d'une étape du processus et rapporter les actions des participants pour permettre de créer le script.

Les critères d'inclusion ont permis de colliger vingt-deux cas de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle réparties dans dix jugements canadiens pour lesquels des accusations ont été portées. Ce sont tous des cas jugés par le système judiciaire canadien comme étant des situations de trafic humain en raison des accusations sous l'article 279.01 dont ils font l'objet. Ce faisant, ce sont tous des cas qui satisfont minimalement aux critères centraux énumérés dans la définition du trafic humain soit les moyens de contrôle et l'exploitation puisque le consentement n'est pas considéré comme un élément de défense au Canada. Les cas recensés sont nationaux puisque les travailleuses n'ont pas traversé de frontières internationales à travers le processus à l'exception d'un dossier où les celles-ci ont été recrutées en Chine pour venir offrir des services sexuels au Canada.

2.2 La stratégie d'analyse : l'analyse thématique

Le manque de connaissances empiriques sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle reste important (Weitzer, 2007 ; Gozdzick et Bump, 2008; Zhang, 2009 ; Barberet, 2014; Gozdzick, 2014 ; Savona *et coll.*, 2014). Ainsi, la recherche sur le phénomène reste à ce jour à un stade exploratoire où ses manifestations doivent être explorées, décrites et détaillées. De plus, l'accès difficile aux données est un obstacle majeur à l'étude de la problématique et doit être considéré dans le choix de la stratégie d'analyse employée. Pour y remédier, les études récentes sur le trafic humain soulignent la pertinence d'approcher le phénomène à travers des recherches qualitatives et microscopiques qui décrivent le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle dans un territoire circonscrit (Savona *et coll.*, 2014; Weitzer, 2014).

La méthodologie qualitative est d'abord et avant tout une activité de « production de sens » (Paillé et Mucchielli, 2016). Elle est particulièrement utile lorsque la question de recherche vise à explorer une problématique méconnue, à décrire des phénomènes sociaux ou encore à comprendre l'expérience personnelle de ceux qui y participent.

L'analyse thématique approche la recherche qualitative à travers un processus de « réduction des données » (Paillé et Mucchielli, 2016). À partir du corpus de données initial, l'idée est de rassembler les éléments sous les thèmes qui se dégagent à travers l'analyse faite. Paillé et Mucchielli (2016) résument le processus analytique à l'aide d'une question : « Qu'y a-t-il de fondamental dans ce propos, dans ce texte, de quoi y traite-t-on? » (loc. 4858). Pour diriger l'analyse thématique, les éléments centraux d'un script (acteurs, actions, lieux et facilitateurs) ont été pris en considération de même que la littérature recensée sur le sujet du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Le tableau 1 est un exemple de la catégorisation des données par thèmes pour la première étape du script élaboré.

Tableau 1 : Exemple de catégorisation des données

Phase	Étape	Thèmes	Sous-thèmes
Avant	Contexte initial	Conditions précipitantes	<ul style="list-style-type: none"> - Influence des pairs - Expériences antérieures - Difficultés dans le milieu familial - Départ d'un milieu de vie - Décrochage scolaire
		Motivations personnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Argent - Survie - Amour - Indépendance

			- Désir d'intégrer le marché du sexe
--	--	--	--------------------------------------

Premièrement, les jugements ont été découpés par extraits véhiculant chacun une idée centrale ou un thème. Puis, lorsque les données le permettaient, les thèmes ont été divisés en sous-thèmes. Les thèmes sont associés à une des trois catégories créées, inspirées des éléments considérés à travers l'approche des scripts (actions, interactions, facilitateurs) afin d'en faciliter l'interprétation.

Par exemple, le passage suivant avait initialement été mis sous le thème des « conditions précipitantes » qui inclue les facteurs de risque associés à un mode de vie déviant (Ouimet, 2009, 2016) et qui augmentent la vulnérabilité de l'individu :

«J.C.H. first met Mr. Moazami through a friend (M.R.) in June 2011, when she was 15 years old. She had experienced a troubled childhood with an absent father and a dysfunctional and turbulent relationship with her mother. J.C.H. only lived intermittently with her mother as a teenager...by the age of 13 she had already earned money as a prostitute... She met M.R. in a Youth Detention Centre and they became friends»

Dans ce cas particulier, le passage a ensuite été éclaté en plusieurs sous-thèmes, chacun correspondant à des facteurs de risque spécifiques pour permettre de faire ressortir ceux qui ont un effet précipitant plus marqué. Ici, les facteurs liés à des difficultés dans le milieu familial, des expériences antérieures de services sexuels rémunérés et des amis impliqués dans le marché du sexe se démarquent dans le discours rapporté de la travailleuse.

Deuxièmement, étant donné que l'objectif est de décrire le processus du phénomène en question, les thèmes ont été regroupés en fonction des grandes phases obligatoires à tout script, c'est-à-dire « avant », « pendant » et « après ». Contrairement à un crime qui serait

limité dans le temps, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est un processus et c'est donc l'ensemble de ses étapes et de ses composantes qui le définissent. Considérant cette particularité, il a été déterminé que la phase « pendant » engloberait les thèmes spécifiques au service sexuel et, conséquemment, que la phase « avant » ciblerait l'ensemble de ceux en amont du service et la phase « après » regrouperait tout ce qui se produit en aval du service.

Troisièmement, les étapes du script réalisé dans la recherche actuelle ont été créées pour ajouter de la précision à chacune des grandes phases et ainsi permettre une analyse plus spécifique du sujet en question. Donc, les thèmes ont été situés dans le temps en fonction de leur occurrence dans l'enchaînement. Par exemple, les conditions précipitantes se produisent avant la rencontre avec l'entremetteur qui vient avant la prise de photo pour l'annonce et ainsi de suite jusqu'à l'obtention d'un enchaînement linéaire clair. Ensuite, certains thèmes ont été mis ensemble pour permettre la création d'étapes logiques qui montrent les spécificités du script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Par exemple, les thèmes des conditions précipitantes et des motivations personnelles ont été réunis pour créer l'étape du contexte initial puisque ceux-ci ont des caractéristiques communes qui font que leur union est logique. En effet, elles surviennent avant que les acteurs impliqués ne se rencontrent et traitent davantage du passé et du bagage personnel de la travailleuse. Certains dossiers comprenaient plus d'étapes que d'autres, ce qui a permis de faire un script détaillé, tout en exposant que certaines étapes n'étaient pas nécessaires à la réalisation du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Ainsi, l'analyse thématique a permis d'identifier des étapes essentielles et d'autres qui peuvent être omises.

Bref, la grande utilité de l'analyse thématique est de permettre la description d'un phénomène peu exploré et mal cerné afin de mieux en saisir les particularités et le fonctionnement. Cependant, la limite principale de cette stratégie est que l'analyse repose sur la perception du chercheur qui l'utilise, avec ses propres expériences et biais qui peuvent moduler cette analyse. Ainsi, l'interprétation des données peut être perçue comme étant subjective. Également, il est impossible de généraliser les résultats à

l'ensemble des travailleurs du sexe puisque l'échantillon n'est pas représentatif de la population globale puisque ceux dont l'expérience est positive ou qui n'ont pas été judiciarisés ne sont pas considérés (Chiu *et coll.*, 2011).

3. Résultats

La prochaine section rapporte les résultats des analyses de données. Premièrement, un portrait des travailleuses du sexe qui composent l'échantillon est présenté. Deuxièmement, le script général du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est détaillé.

3.1 Le portrait des travailleuses

L'âge est un indicateur omniprésent dans les réflexions entourant le marché du sexe, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle et le concept de consentement des travailleurs qui y participent. Dans le présent échantillon (n=22 travailleuses), dix-sept jugements spécifient l'âge des travailleuses du sexe. Dans les cas où ce détail est omis (n=5), il est présumé que celles-ci sont adultes en raison de leurs occupations (le niveau d'études et le travail). Les travailleuses dont l'âge est divulgué au moment où les crimes ont été commis ont entre quatorze et vingt-huit ans. La moyenne d'âge est de dix-sept ans. Treize d'entre elles sont mineures. En omettant la donnée aberrante¹, la moyenne d'âge au moment d'intégrer le marché du sexe est de quatorze ans et demi. Sept des seize travailleuses pour lesquelles l'information était disponible ont eu des expériences antérieures d'activités sexuelles rémunérées. Parmi celles-ci, cinq précisent leur âge au moment d'intégrer le marché du sexe. Elles avaient en moyenne dix-sept ans.

Sur le plan familial, 50% des jugements n'en font pas mention (n=11). Parmi les jugements qui l'abordent, 81% (n=9) font état de difficultés telles que des relations conflictuelles, des problèmes financiers, une implication de la Direction de la protection de la jeunesse, des allégations d'abus sexuels intrafamiliaux, des fugues et de la toxicomanie chez les parents.

Sur le plan de la consommation de stupéfiants, 13% des données sont manquantes (n=3). Parmi les jugements qui fournissent de l'information à ce sujet, 89% des travailleuses (n=17) font usage de psychotropes. 41% des consommatrices (n=7) soulignent en faire usage quotidiennement ou que leur consommation a des impacts négatifs sur leur vie.

¹ Une des travailleuses recensées a commencé ses activités à 28 ans.

Sur le plan occupationnel, 45% des décisions n'en font pas mention (n=10). Parmi celles qui abordent ce sujet, 25% (n=3) des travailleuses sont aux études et 25% (n=3) ont un travail légitime. 50% (n=6) rapportent ne prendre part à aucune activité socialement reconnue avant leur intégration au milieu du sexe.

Sur le plan social, seize jugements rapportent que les travailleuses ont des pairs déviants. Sur celles-ci, 56% (n=9) ont des pairs impliqués dans le marché du sexe.

3.2 Le script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle

Le résultat de l'étude portant sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est un script en huit étapes. Considérant que ce phénomène est un processus criminel qui se distingue du travail du sexe par l'absence de consentement libre et éclairé, par le recours à des moyens de contrôle et par l'exploitation de l'individu, c'est l'ensemble de ces huit étapes qui fait en sorte qu'il s'agit d'une situation de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle :

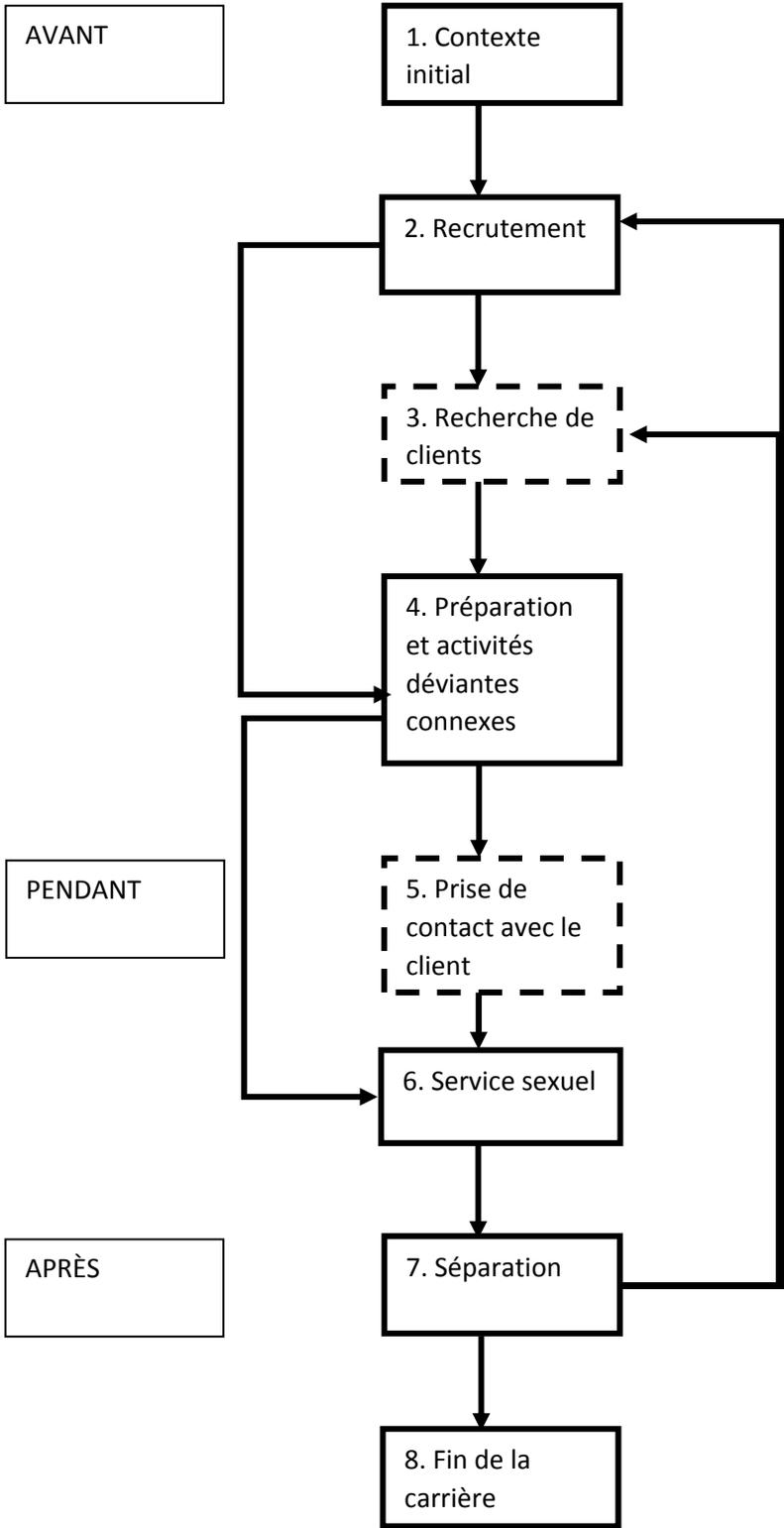
1. Le contexte initial
2. Le recrutement
3. La recherche de clients
4. La préparation et les activités déviantes connexes
5. La prise de contact avec le client
6. Le service sexuel
7. La séparation
8. La fin de la carrière

En concordance avec l'approche des scripts, la structure générale du processus se fonde sur trois grandes phases : « avant », « pendant » et « après ». À partir de ce repère initial, l'analyse thématique a permis de découvrir les étapes spécifiques de la problématique étudiée. La phase « avant » débute par le contexte initial. Cette étape est importante pour cerner la situation personnelle de la travailleuse au moment de son engagement dans le processus, mais surtout pour mettre en lumière ses motivations initiales. Ensuite, le recrutement explore le segment du processus où l'entremetteur et la travailleuse se

rencontrent et que cette dernière s'engage dans le marché du sexe. C'est l'étape qui déclenche officiellement le processus du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Les deux étapes subséquentes, la recherche de clients et la préparation et les activités déviantes connexes explorent le reste des actions faites avant que le service sexuel ne se produise. Puis, la phase « pendant » est dépeinte à travers les étapes de la prise de contact avec le client et celle du service sexuel. Enfin, la phase « après » débute avec la séparation qui explore principalement la division des gains financiers obtenus pour le service sexuel. Finalement, la fin de la carrière est une étape additionnelle qui permet d'examiner les raisons et les facteurs qui précipitent la sortie des travailleuses du marché du sexe.

La figure 1 est une représentation visuelle du script. Les étapes obligatoires sont représentées par un contour plein, alors que celles pouvant être omises sans nuire à la poursuite du script sont en pointillés. Ainsi, la recherche de clients et la prise de contact avec le client ne sont pas nécessaires au processus et paraissent être tributaires du lieu où se produit le service. À titre d'exemple, les activités d'un bar de danseuses ne nécessitent pas obligatoirement une publicisation des services individuels puisque le lieu en soi est un indicateur des services offerts contrairement à une travailleuse qui n'est pas liée à un lieu physique spécifique et qui doit s'afficher via une plateforme web pour rejoindre la clientèle visée. Les flèches représentent un enchaînement et, comme indiqué par celles-ci, chaque étape doit être complétée afin de passer à la suivante à l'exception des étapes facultatives pour lesquelles une flèche est ajoutée pour montrer la liaison alternative possible. Également, la flèche qui lie l'étape de la séparation à celle de la recherche de clients ou de la préparation et des activités déviantes connexes indique que le processus se répète en boucle jusqu'à la fin de la carrière de la travailleuse.

Figure 1: Schéma du script de l'offre de services sexuels en contexte de trafic humain



3.2.1 Le contexte initial

Le contexte initial correspond à l'ensemble des éléments qui précèdent le processus et qui ont une incidence sur le déclenchement du script. L'analyse thématique a fait ressortir des éléments pouvant faciliter l'intégration des personnes dans un processus de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. Cette première étape compte deux thèmes, soit les conditions précipitantes et les motivations personnelles. Dix-sept récits de vie en font mention.

Le thème des conditions précipitantes regroupe des éléments qui entraînent une situation de précarité dans la vie du sujet, surtout si elles sont cumulées. Dans la littérature, elles correspondent à des facteurs de risque associés à un mode de vie déviant (Ouimet, 2009, 2016). Ces facteurs les placent en position de vulnérabilité et de marginalisation. Dans les cas recensés, cette vulnérabilité tend à mener vers leur intégration au marché du sexe.

Seize dossiers présentent un ou des éléments attribuables à ce thème, catégorisés en cinq types de facteurs. L'influence des pairs se démarque à travers les indicateurs recensés en ayant un effet précipitant dans neuf dossiers. Ainsi, les amis impliqués dans le marché du sexe semblent être le facteur le plus notable à l'intégration du milieu (n= 9). Cette influence peut être indirecte, par observation de leurs activités, ou directe, lorsque les pairs suggèrent d'intégrer le marché du sexe pour gagner de l'argent comme ce fut le cas pour J.C.H. :

« In the spring of 2011, J.C.H. left school and her mother's home in Edmonton and stayed with friends in Chilliwack. These friends were involved in prostitution and encouraged J.C.H. to do this as a means of acquiring money. J.C.H. believed she had to do something to earn money and she needed help. J.C.H. and M.R. discussed prostitution... When she was introduced to Mr. Moazami (she was to call him Sammy or "boss man"), J.C.H. had already decided to become a prostitute. »

Leblanc (1994) rappelle que les pairs sont un des facteurs sociaux clés dans le développement de comportements antisociaux et délinquants chez les jeunes, et ce, « particulièrement si la présence de pairs délinquants s'accompagne d'un mode déviant d'occupation du temps libre (peu de participation aux loisirs organisés ou à un travail après l'école, flânerie, fréquentation des arcades, etc.) et de certaines activités qui encouragent la conduite délictueuse (consommation de drogues, désordres de conduite, activités sexuelles précoces, etc.) » (Leblanc, 1994, p.22).

Une expérience antérieure de services sexuels rémunérés est une autre condition précipitante. Le fait d'être accoutumé à l'offre de services sexuels et d'avoir déjà travaillé avec d'autres entremetteurs est un facteur d'intégration du script du trafic sexuel chez les travailleuses recensées. Par exemple, certaines recherchent une collaboration avec un nouvel entremetteur après la détérioration de leurs conditions de travail, comme c'est le cas pour S.W. :

« When Jesse went into custody, S.W.'s working conditions deteriorated under the supervision of his common law spouse. Consequently, S.W. began communicating with Mr. Moazami about her situation. He expressed concern for her welfare and offered her a room at 888 Hamilton Street. At the time this was not conditional upon S.W. working for Mr. Moazami as a prostitute. Indeed, Mr. Moazami was concerned about "poaching" one of his friend's girls. However, the day after S.W. arrived at 888 Hamilton she agreed to work as a prostitute for Mr. Moazami. »

Plusieurs d'entre elles (n=9) rapportent des difficultés dans le milieu familial, qui peuvent être liées à des problèmes relationnels, financiers ou de consommation de stupéfiants chez les parents. Quatrièmement, un départ d'un milieu de vie est également une condition précipitante qui se démarque (n=6). Dans ces cas, les travailleuses indiquent que leur intégration au marché du sexe résulte d'une situation de logement précaire. Cinquièmement, le décrochage scolaire est la dernière des conditions précipitantes soulevées (n=3). Selon Groulx (2011), cette situation les défavorise sur le plan humain,

notamment par la faible scolarité et sur le plan social en affaiblissant leur réseau social, surtout sur les liens positifs et prosociaux.

Ensuite, les motivations personnelles pour intégrer le marché du sexe se retrouvent dans douze récits de vie. Bien que centrales pour comprendre les décisions et les actions des travailleuses (Cornish et Clarke, 1985 et 2008), les motivations sont souvent négligées dans l'analyse de script. L'analyse thématique a permis de mettre en lumière cinq types de motivations personnelles, soit l'argent (n=5), la survie (n=2), l'amour (n=4), l'indépendance (n=1) et le désir d'intégrer le marché du sexe (n=1).

L'argent est la motivation la plus fréquemment rencontrée (n=5). Le marché du sexe est alors perçu comme une opportunité pour faire des profits d'argent considérables lorsque les options disponibles sont limitées (Felson, 2014) : « T.H. testified that this offer seemed like an easy way to make money and she agreed to Mr. Moazami's proposal ».

Cette motivation est parfois associée à une consommation de stupéfiants qui requiert des sommes d'argent considérables sur une base quotidienne. Ce rapport entre la motivation pécuniaire et la consommation problématique est d'ailleurs abordé par LeBlanc et coll. (2003), qui soulèvent le rapport entre un milieu prohibitionniste qui augmente les prix des substances, un usage excessif de celles-ci et une incapacité à satisfaire à cette consommation par des revenus licites.

La survie est rapportée comme ayant motivé certaines à intégrer le marché du sexe (n=2). Cette motivation découle d'un contexte de défavorisation sur certains aspects de leur vie. Selon Groulx (2011), cette défavorisation « implique une restriction sur le plan des occasions ou des possibilités » (p. iv). Ces jeunes filles en viennent alors à considérer les activités sexuelles rémunérées comme une option viable afin d'y remédier. C'est le cas d'Y, qui se retrouve subitement seule lors d'un voyage à Montréal. N'ayant ni argent ni toit, elle décide d'intégrer un réseau d'escortes :

« In November 2009, Y came to Montreal with some acquaintances from New Brunswick, in the hopes of spending some time in the city and having a good time.

Things did not go as planned for her; she was left here stranded with no money and no place to live. She was offered to work as an escort and she accepted. »

L'amour est une motivation qui se retrouve dans quatre récits de vie. L'entremetteur peut alimenter ce sentiment pour des raisons utilitaires. Par exemple, G.M.S. relate qu'elle souhaite être auprès de l'entremetteur qui lui déclare l'avoir toujours aimée : « G.M.S. felt that she had finally found somebody who wanted her and would protect her and look after her forever. »

Le scénario se répète chez S.T., qui emménage rapidement chez cet homme :

« La chimie opère instantanément. L'accusé, par ses commentaires et compliments, semble sous le charme de S.T... La jeune femme tombe éperdument amoureuse de lui. Rapidement, il procède à plusieurs achats de meubles et gâte S.T... qui décrit son expérience, comme un véritable conte de fées. »

Le témoignage de S.H. se démarque de celui des autres jeunes filles impliquées dans l'étude et est pertinent pour constater la diversité des scripts individuels. Son histoire de vie ne comporte aucune condition précipitante la plaçant dans une position de vulnérabilité souvent associée aux travailleuses du sexe. Elle souligne qu'elle souhaitait simplement être indépendante de ses parents et que, selon elle, le marché du sexe lui offrait cette possibilité :

« S.H. had a normal upbringing and was a good student. However, she had always desired independence from her parents and believed that working as a prostitute could provide her with the money she needed to be independent. A few months before her 16th birthday, S.H. was introduced to prostitution. At first she worked for a pimp, but at some point in 2008, S.H. began working independently as a prostitute. »

Une jeune fille rapporte avoir voulu intégrer le marché du sexe sans approfondir les raisons sous-jacentes : « She was 17 years old when she met Mr. Moazami in the spring

of 2011. S.K. contacted Mr. Moazami by telephone because she wanted to work as a prostitute. ».

3.2.2 Le recrutement

Deuxièmement, le recrutement est l'étape où la jeune fille rencontre son entremetteur. Vingt et un témoignages en font mention. Cinq thèmes, regroupés en deux catégories, soit les actions et les interactions, sont révélés à travers l'analyse de ceux-ci. Le tableau 2 expose la catégorisation des thèmes principaux trouvés et de leurs sous-thèmes associés.

Tableau 2 : Le recrutement : catégorisation des thèmes

Actions	Permutations	Interactions		Facilitateurs
1. Entrer en contact avec l'entremetteur	Via un tiers	Tiers	Idéaliser les bénéfiques	
	Rencontre inattendue			
	Contact initié par la travailleuse			
2. S'engager dans le marché du sexe	Consentante	Entremetteur	Idéaliser les bénéfiques; Discours frauduleux; Mensonges	
	Indécise			
	Non consentante			
3. Prendre une entente financière	Pas d'entente financière établie			
	Entente financière négociée			

La première action du recrutement consiste à entrer en contact avec l'entremetteur (n=20). Cette action peut prendre trois déclinaisons : via un tiers (n=10), une rencontre inattendue (n=6) ou un contact initié par la travailleuse (n=4).

Dix récits de vie relatent qu'un tiers a introduit la travailleuse à l'entremetteur. Cette tierce personne peut être un(e) ami(e) ou un membre de la famille. Ce résultat renforce l'idée de l'influence notable des pairs et de l'entourage de la travailleuse sur la trajectoire individuelle de celle-ci. Son réseau personnel a un impact considérable sur les opportunités qui s'offrent à elle et sur les décisions qu'elle prend. Ce constat est d'autant plus frappant lorsque les amies sont également des travailleuses du sexe. L'étude de Chin

et Finckenauer (2011) met également en lumière l'implication des travailleuses du sexe dans le recrutement des jeunes inexpérimentés qui peuvent les mettre en contact avec un entremetteur ou un propriétaire de commerces du sexe. Ces femmes agissent alors à titre de courtières. Une interaction similaire des tiers est dénotée dans certains jugements étudiés. C'est le cas de H.W. qui introduit T.H. à l'entremetteur : « T.H. was introduced to Mr. Moazami by H.W. in January 2011. H.W. was already working for him as a prostitute at this time. ».

La rencontre entre les deux parties peut être inattendue (n=6). La travailleuse et l'entremetteur peuvent se croiser dans un endroit public (p. ex. : bar, parc, lieu de travail), comme c'est le cas pour Ms W. :

« Ms W. said she met Mr. Ng in China in the fall of 2001. Ms W. said at the time she was working as a waitress in a hotel. They met at the hotel when she served his party. They spoke briefly. She said that Mr. Ng gave her his phone number. »

Quatre jeunes filles rapportent avoir initié le contact auprès de celui qui allait devenir leur entremetteur. Cette interaction peut résulter d'une transaction de drogues, mais également du désir d'intégrer le marché du sexe comme c'est le cas pour S.K. :

« S.K. contacted Mr. Moazami by telephone because she wanted to work as a prostitute. She had learned about Mr. Moazami through her friend M.R. S.K. also went to school with H.W., who she knew worked as a prostitute for Mr. Moazami. S.K. had never worked as a prostitute before going to work for Mr. Moazami. »

Peu importe la façon dont le contact est initié, certaines interactions avec d'autres acteurs peuvent faciliter l'adhésion de la travailleuse. Premièrement, les tierces personnes peuvent maximiser les avantages d'intégrer le milieu en omettant les difficultés associées (n=2). Deuxièmement, l'entremetteur utilise plusieurs stratégies (n=10), la plus courante étant d'idéaliser les bénéfices que la travailleuse peut tirer de ce type de travail :

« Mr. Moazami glamorized prostitution; he said she would control the men and this life would be wonderful. The girls were always protected and could have anything they wanted. »

L'entremetteur peut tenir un discours frauduleux et mentir sur le travail réel qui attend la travailleuse :

« The Crown's theory is that Mr. Ng's induced Ms W. to come to Canada by making representations to her and her family that he would provide for her employment as a waitress in his restaurant in Canada [...] it was relying on the fraudulent and deceptive statements Mr. Ng made to Ms W. offering her employment as a waitress in Canada as the means by which Mr. Ng committed the offence. »

L'étude de Savona, Giommoni et Mancuso (2014) évoque des cas similaires où l'entremetteur fait croire aux jeunes filles qu'elles iront travailler comme serveuses ou hôtesse en Italie. Celles-ci adhèrent à l'offre qui paraît profitable en apparence.

La deuxième action consiste à s'engager dans le marché du sexe. Vingt et un récits de vie partagent des éléments qui concernent cette décision. Celle-ci peut être influencée par des facteurs externes, tels que les interactions avec les tiers et l'entremetteur. Treize filles consentent à l'offre de travail. Elles sont séduites par la rémunération financière et le style de vie qu'offre le travail du sexe tel que présenté : « The complainant wondered what she could do to earn as much money as him. Urizar suggested that she dance nude. She was persuaded. »

Trois d'entre elles semblent partagées et indécises à s'engager dans ce type d'activités. Par exemple, X savait qu'elle travaillerait comme escorte en accompagnant Y dans l'autobus vers Montréal. Ses actions sont toutefois contradictoires avec sa réticence d'y participer :

« After their arrival, the complainants did not work right away; there was a delay of three days before they started. From the start, X did not like to work as an escort and she said so. »

Cinq travailleuses n'étaient pas consentantes, et ce, dès l'étape du recrutement. Celles-ci rapportent que l'entremetteur a menti sur la nature du travail ou qu'elles ont été forcées de travailler pour ce dernier. Elles s'y engagent néanmoins pour préserver leur intégrité physique ou psychologique :

« When they learned that E.B. was there to take M.N. away, the two men advised E.B. that she could not do that and would now be required to work for them as a prostitute. E.B. felt trapped and unable to leave. She began to work as an escort for both men and did so for several months out of the same hotel. »

La troisième et dernière action de l'étape du recrutement consiste, pour les deux parties impliquées, à prendre une entente financière. Dix-sept récits de vie en font mention. Huit jeunes filles ne semblent pas avoir discuté préalablement d'une entente financière. La moitié de ces dernières sont sous l'emprise d'une relation amoureuse parasitaire où la totalité de l'argent est remise. Par exemple, S.T. doit ramener 3500 \$ par semaine à celui qu'elle considère comme son amoureux.

Neuf travailleuses soulignent que l'entente financière a été négociée et discutée entre les parties impliquées. Différentes ententes financières peuvent être prises. Certaines préfèrent remettre un tarif fixe ou un pourcentage par client à leur entremetteur, alors que d'autres préfèrent fonctionner sous un système de troc, par arrangements compensatoires, en remettant la totalité de leur profit à l'entremetteur en échange d'une prise en charge complète :

« J.C. was told that she would keep 50% of whatever she made. Either she could take the cash or Mr. Moazami would keep all of the proceeds and in return provide her with food and shelter, clothing and "lifestyle". J.C. chose the latter option and thus received none of the money she earned as a prostitute. »

3.2.3 La recherche de clients

Une fois que la travailleuse s'est engagée dans le marché du sexe, la troisième étape consiste à rechercher des clients. Cette étape est décrite dans quinze récits de vie. L'image classique de la recherche de client est la sollicitation de rue. Cette approche augmente les risques de victimisation et d'intervention de gardiens (p. ex. : citoyens et policiers). Aujourd'hui, l'utilisation d'internet est un médium de communication commun et accessible qui limite les efforts à déployer et les risques associés à cette étape. La plupart des témoignages relatant d'ailleurs une recherche de clients à l'aide de sites internet. Pour y arriver, deux actions principales sont rapportées, soit prendre des photos puis mettre les annonces en ligne. Le tableau 3 expose la catégorisation des thèmes principaux trouvés et de leurs sous-thèmes associés.

Tableau 3 : La recherche de clients : catégorisation des thèmes

Actions	Permutations	Interactions		Facilitateurs
1. Prendre des photos		Tiers		Internet
2. Mettre les annonces en ligne	Gestion des annonces par l'entremetteur	Entremetteur	Offrir des stupéfiants à la travailleuse	
	Gestion des annonces par la travailleuse			

Tout d'abord, les travailleuses doivent se faire prendre en photo pour procéder à la mise en marché auprès des clients potentiels des services sexuels qu'elles offrent (n=11). La séance photo se déroule dans un endroit privé, à la résidence de l'entremetteur (n=3) qui peut leur offrir des stupéfiants et de l'alcool dans un but probable de désinhibition (n=2) :

« Mr. Moazami picked J.C.H. and M.R. up the next morning from M.R.'s home in Maple Ridge. He came with a male friend, S.K. and a small dog that Mr. Moazami called Gucci. They drove to an apartment at 9180 Hemlock Street in Richmond (the "Richmond Apartment") [...] On arrival, J.C.H. [...] was given some marihuana to

smoke. Mr. Moazami wanted to take photographs of J.C.H. and S.K. to place on internet websites advertising escort and prostitution services. »

Cinq d'entre elles rapportent avoir utilisé des vêtements et du maquillage provoquant lors de la séance photo :

« Mr. Moazami and Jesse immediately had E.B. dress in sexually provocative clothing for photographs that were used to advertise her for sexual services. She was also given a working name for the advertisements. »

S.H. déclare également que l'entremetteur recommandait ce type de tenues, mais qu'elle préférerait choisir elle-même ses vêtements pour la prise de photo :

« S.H. did not often permit Mr. Moazami to take seductive photographs of her for the advertisements [...] He also took the duo photographs of S.H. and S.W. Mr. Moazami sometimes criticized her clothing; however, unlike S.W., S.H. would wear whatever clothing she desired and did not permit Mr. Moazami to dictate her work wardrobe. »

Ensuite, les acteurs procèdent à la mise en ligne des annonces (n=14). Cette action et la gestion ultérieure des annonces sont généralement assumées par l'entremetteur (n=10) qui défraie les coûts associés si nécessaire : « [...] l'accusé prend des photographies de P.N. en tenue légère et les placent la journée même sur des sites internet pour promouvoir ses services sexuels ».

Cependant, il arrive que les travailleuses préfèrent gérer elles-mêmes leurs annonces en ligne et ne pas déléguer cette tâche à leur entremetteur (n=4) :

« S.W. and Mr. Moazami took provocative photographs of her and these were placed on the Internet on escort websites. S.W. preferred to write her own advertisements because she believed Mr. Moazami was not good at this task. She also posted some of the advertisements but Mr. Moazami always paid for them. »

3.2.4 La préparation et les activités déviantes connexes

La quatrième étape du processus de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est la préparation et les activités déviantes connexes. Ce segment du script comporte l'ensemble des actions prises par la travailleuse en amont du service sexuel, de même que ses interactions avec l'entremetteur. Quinze récits relatent une ou des actions qui s'y rapportent. Les combinaisons possibles pour l'exécution de cette étape varient selon les travailleuses. Ces différentes options possibles pour compléter la préparation réfèrent aux permutations du script (Schank and Abelson, 1977; Cornish, 1994). L'analyse des données a permis de trouver sept thèmes principaux pouvant se diviser en trois catégories, soit les actions, les interactions avec les autres acteurs et les facilitateurs. Le tableau 4 expose la catégorisation des thèmes principaux trouvés et de leurs sous-thèmes associés.

Tableau 4 : La préparation et les activités déviantes connexes : catégorisation des thèmes

Actions	Permutations	Interactions	Facilitateurs	
1. Se préparer physiquement		Tiers	Agir à titre de mentor	Milieu de vie prodigué par l'entremetteur
			Enseigner les règles de conduite	Utilisation de psychotropes
2. Se procurer le matériel de travail nécessaire		Entremetteur	Contrôle psychologique	Production de faux papiers ou utilisation frauduleuse de papiers d'identification
			Contrôle physique	
			Violence physique ou sexuelle	

La première action pour les travailleuses consiste à se préparer physiquement (n=6). Certaines relatent qu'elles s'entraînent et qu'elles vont régulièrement se faire bronzer, se

font faire des manucures, etc. Elles peuvent également suivre une diète. Les coûts associés à ces services sont assumés par l'entremetteur :

« Mornings were usually spent at the gym, the tanning salon and the beauty salon [...] Mr. Moazami controlled what J.C. ate; she was not permitted to eat chocolate and her diet had to be healthy so as to prevent weight gain. Attendance at the gym was mandatory [...] Anytime J.C. was out with Mr. Moazami, he would insist that she look presentable; her hair and nails had to be done, she was required to wear makeup and she always had to wear high-heeled shoes. J.C. was also required to go to tanning salons on a regular basis. »

La deuxième action de la préparation est de se procurer le matériel de travail nécessaire (n=9). Elles peuvent alors faire l'acquisition des vêtements provocants dont les coûts sont assumés par l'entremetteur si nécessaire. Ce dernier peut également leur remettre des préservatifs et un cellulaire :

« J.C. borrowed some clothes from E.B [...] Mr. Moazami provided J.C. with a cellular telephone for work [...] Mr. Moazami supplied condoms, including red condoms, which were used while she was menstruating. »

Cette action a des similitudes avec la recherche de Savona, Giommoni et Mancuso (2014) qui spécifie également que l'utilisation de vêtements très suggestifs et de talons hauts sont requis en préparation au travail.

Les interactions avec les autres acteurs du script lors de la préparation sont particulièrement détaillées. Dix-neuf récits de vie recensés les abordent. Premièrement, les tierces personnes peuvent agir à titre de mentors, spécialement dans les cas où la travailleuse en est à ses débuts dans le marché du sexe. Dans ces cas, le tiers est une travailleuse du sexe expérimentée (n=4) qui conseille la recrue ou bien qui l'accompagne dans ses premiers contacts avec la clientèle :

« S.W. learned the job from watching S.H. who was at that time a more experienced prostitute. »

L'entremetteur enseigne également les règles de conduite à la travailleuse (n=8) pour détecter les policiers autant que pour les interactions avec les clients :

« Mr. Moazami also told E.B. that if she was stopped by the police she was to give them a fake name and age. E.B. testified that Mr. Moazami made it sound like they should be afraid of the police [...] Mr. Moazami gave E.B. instructions on what to do if she suspected a client was a police officer. She was told to touch the man's testicles or put his hand on her breast. If he did not respond normally, then he was a police officer. She was counselled not to advise the police officer that she had a pimp. »

« In preparation for her "dates", Mr. Moazami advised T.H. how to act with clients: she was to be "really sweet" and call them baby and act sexy. He said to get the money up front and place it under the bed. »

L'entremetteur utilise plusieurs stratégies de contrôle sur les travailleuses à cette étape du script. Seize récits de vie recensés contiennent des éléments s'y rattachant. Les formes de contrôle rapportées par les travailleuses du sexe sont variées tout comme leur gravité. À travers l'ensemble des témoignages analysés, trois types se dégagent, soit le contrôle psychologique (n=11), le contrôle physique (n=11) et la violence physique et sexuelle (n=10).

L'entremetteur peut user de différentes stratégies pour avoir un pouvoir psychologique sur les travailleuses (n=11). Cette forme de contrôle prend souvent la forme de manipulation, de séduction, de tromperies et de fausses promesses. D'autres événements rapportent des menaces de violence sur la jeune fille ou sur un animal de compagnie ou alors des menaces de destruction de leurs effets personnels. Les événements où les jeunes filles ont été témoins de violence physique ou de menaces sur une autre travailleuse ont également été compilés dans cette catégorie, car l'effet indirect a néanmoins un impact sur la dynamique de la jeune fille avec l'entremetteur en raison de la peur de vivre la même violence. Cette forme de contrôle est utilisée pour obtenir la soumission des jeunes filles et les garder actives professionnellement :

« J.C.H. testified that Mr. Moazami used violence and threats of physical harm towards her and the dog Gucci in order to secure her cooperation and compliance with his demands. Mr. Moazami threatened to strike Gucci and did so on a few occasions to secure J.C.H.'s cooperation. In regard to Gucci and Mr. Moazami, J.C.H. said: "He would kind of use her as leverage, like make threats towards the dog so that me and the other girl who was there would listen to him and do what he says." [...] Mr. Moazami also threatened to destroy her clothing. These measures were successful in securing J.C.H.'s compliance with Mr. Moazami's rules. »

L'étude de Savona et coll. (2014) rapporte des méthodes insidieuses pour amener les jeunes femmes à se soumettre à des activités sexuelles qu'ils qualifient de violences psychologiques douces. Ces méthodes deviennent toutefois de plus en plus strictes et exigeantes.

L'entremetteur peut également avoir recours à des stratégies de contrôle physique (n=11). Cette forme de contrôle est notamment obtenue à travers des limitations de déplacements et de leurs interactions sociales et familiales :

« He forbade her to give her new address to her mother, he took away her cell phone when he left the apartment, and he insisted that she drop out of school. »

« [...] l'accusé avait le contrôle de ses pièces d'identité, tels sa carte d'assurance maladie et son passeport [...] l'accusé cherche à l'isoler de plus en plus ; il lui enlève son cellulaire, coupe graduellement les contacts avec ses parents [...] »

Encore une fois, cette forme d'interaction avec l'entremetteur est également présente dans l'étude de Savona et coll. (2014) qui souligne que les employeurs des travailleuses peuvent leur retirer leurs papiers d'identification.

L'entremetteur peut ultimement être violent physiquement ou sexuellement (n=10). Selon Felson (2014), les raisons de recourir à la violence peuvent être utilitaires afin d'amener la personne à se conformer :

« He grabbed her by the head and slapped her violently on the face. He took off his belt and hit her thighs [...] When they arrived at the accused's apartment, he started to hit her again. He went to get a taser gun and put it in her face, against her forehead and against her abdomen. He then put it next to her head and pulled the trigger. He squeezed her throat to the point of strangulation, lifting her off the ground. She lost consciousness. »

À travers les jugements, certaines n'ont pas subi de méthodes de contrôle de la part de l'entremetteur (n=4) durant leur collaboration professionnelle. S.H. spécifie que c'est parce qu'elle était en mesure de mettre ses limites :

« I think the difference was that he realized that I... I kind of understood that he was a manipulative person, and I think he realized that I didn't take his shit and knew not to push my buttons. Whereas, when he would get in conflict or something like that with S.W., he was able to push her buttons very easily and make her upset very easily and eat away at her emotions. I've dealt with manipulative people a lot in my life and I could flip the table back on him whereas the other girls aren't able. »

Puis, les deux femmes dans le dossier de M. Ng avaient une liberté qui n'est pas compatible avec une dynamique d'exploitation d'un entremetteur :

« Ms W. had her own cell phone and used Mr. Ng's calling plan to call her family in China frequently. Her family knew where she was and the name she was using in Canada. This is not consistent with Ms W. being isolated. Ms W. had a key to Mr. Ng's home and to the massage parlour which would allow her to come and go on her own. It also represents a degree of trust between Ms W. and Mr Ng [...] The evidence demonstrates Ms W. had a significant degree of independence, financially and socially while she was Vancouver. »

Finalement, l'étape de la préparation fait mention d'éléments pour en faciliter l'exécution ou d'actions alternatives pour permettre la poursuite du script devant un obstacle (n=16). Les jeunes filles peuvent résider dans un environnement prodigué par l'entremetteur qui

peut alors servir à recevoir les clients, ce qui facilite les contacts (n=11). Les travailleuses peuvent partager un appartement avec l'entremetteur ou bien avec d'autres travailleuses. D'autres relatent que l'entremetteur peut les pousser à vivre dans un hôtel ou un motel, comme c'est le cas pour G.M.S : « Around the end of September 2011, G.M.S. left home and moved into the motel. »

Celles ayant une option alternative semblent résider dans un endroit distinct (n=3), notamment à la résidence familiale ou chez leur amoureux, comme le décrit S.H. :

« During this period, S.H. attended the 888 Hamilton Street apartment every day or every other day; however, she did not live there [...] she went home after she completed her dates or finished answering the telephone. »

Un second facilitateur rapporté dans les témoignages des travailleuses est l'utilisation de psychotropes (n=14). Cette consommation agit sur les dispositions, les perceptions et les motivations des femmes impliquées et peut servir à éluder les obstacles psychologiques qui pourraient interférer avec la poursuite du script. Dans cette perspective, les motivations nommées par les travailleuses sont particulièrement utiles pour comprendre les décisions et les actions liées à leur consommation dans ce contexte particulier.

Sept d'entre elles rapportent une consommation liée au travail. L'usage peut faciliter la désinhibition ou peut servir à surmonter l'épuisement :

« Épuisée de travailler sept jours sur sept, S.T. commence à consommer de la cocaïne. Elle achète sa drogue à même l'argent gagné par la danse, ce que lui reproche d'ailleurs l'accusé puisque les revenus sont d'autant diminués. »

Dans ce contexte, la consommation peut avoir été encouragée par l'entremetteur et est souvent aggravée après leur entrée dans le marché du sexe :

« Urizar lui offre de la cocaïne pour l'aider à vaincre sa gêne et à bien performer. Elle accepte. »

« Mr. Moazami encouraged E.B. to take drugs because he said that it would relax her and make her less nervous about working as a prostitute [...] She quickly became severely addicted to cocaine and ecstasy. »

Cinq filles parlent plutôt d'un usage de stupéfiants faisant partie intégrante de leur mode de vie. Cette consommation peut être festive, comme elle peut être fréquente :

« S.W. had experimented with cocaine and ecstasy and habitually smoked marihuana prior to meeting Mr. Moazami. Her drug use did not change once she began working for Mr. Moazami. He introduced S.W. to GHB; however, she used it only occasionally. S.W. did not pay for the drugs she consumed apart from the income she earned as a prostitute. Mr. Moazami did not encourage her to use drugs. »

Puis, deux filles déclarent que les services sexuels sont un moyen pour soutenir financièrement leur consommation de drogues. Dans cette perspective, les drogues sont la finalité recherchée. Les jeunes femmes sont alors favorables à offrir des services sexuels pour les gains pécuniaires ou pour l'accès gratuit offert par l'entremetteur :

« J.C. was continuously high while working as a prostitute. (He) supplied her with GHB, marihuana and alcohol without charge. The drugs acted as an incentive to remain working for him as a prostitute because it perpetuated J.C.'s addiction. »

Un troisième facilitateur est la production de faux papiers ou l'utilisation frauduleuse de papiers d'identification (n=7) qui pallie un obstacle qui empêcherait autrement une action d'être exécutée (Schank et Abelson, 1977). Dans le cas présent, plusieurs travailleuses sont mineures, ce qui peut faire obstacle à certaines activités comme le travail dans les bars de danseuses, la réservation de chambres d'hôtel ou les rendez-vous médicaux en vue d'obtenir des méthodes de contraception, notamment. Le recours à la production de fausses cartes d'identité peut être une action alternative utilisée pour permettre la poursuite du script :

« About two weeks into her tenure at the Silver Dollar, a bouncer told G.M.S. that people were skeptical that she was the age shown on her older sister's identification [...] AA promised her new identification. They went together to have passports photographs taken. AA used 600\$ from G.M.S. earnings to get her two new sets of identifications. »

Dans un des cas recensés, les deux femmes ont utilisé de fausses pièces d'identité pour immigrer au Canada. Dans l'un de ces deux cas, un faux mariage a même été opéré pour parrainer son intégration au pays :

« In November 2002, Ms T. said Mr. Ng told her he would bring a man to China to arrange the marriage. C.T. was the man she was purporting to marry [...] Ms T. testified C.T. subsequently returned to Canada and she waited in China for documentation for her to travel to Canada. She testified Mr. Ng assisted her in obtaining the documentation. The Crown submits Ms T.'s evidence together with other evidence proves Ms T.'s marriage to Mr. C.T. was false. Further, the Crown submits this evidence proves Mr. Ng was instrumental in arranging this marriage to C.T. and in obtaining travel documents based on the false marriage. »

3.2.5 La prise de contact avec le client

La cinquième étape consiste en la prise de contact avec le client. Ce segment du processus est rapporté par treize travailleuses. Cette étape n'est pas obligatoire au script et est, en grande partie, tributaire du type de services sexuels. Dans tous les cas, c'est le client qui initie le contact à cette étape en réponse à l'annonce médiatisée des services sexuels proposés. Le tableau 5 expose la catégorisation du thème trouvé et de ses sous-thèmes associés.

Tableau 5 : La prise de contact : catégorisation des thèmes

Actions	Permutations	Interactions	Facilitateurs
1. Initier le contact (par le client)	Gestion par l'entremetteur		
	Gestion par la travailleuse		
	Gestion par un tiers		

Bien qu'il soit présumé que cette activité est endossée par l'entremetteur, il peut arriver que la travailleuse gère ce contact elle-même. Également, cinq récits de vie rapportent qu'un tiers assume les communications auprès des clients et répartit ceux-ci aux différentes travailleuses. Le tiers impliqué peut être une des travailleuses, comme c'est le cas pour S.H. et M.N. qui endossent cette responsabilité supplémentaire. S.H. explique que les travailleuses transfèrent leurs appels vers son cellulaire pour qu'elle puisse être en mesure de prendre les arrangements avec le client. Elle fait alors semblant d'être celle avec qui le client recherche une rencontre. Elle reçoit un montant fixe par appel de l'entremetteur comme compensation financière :

« S.H. agreed to answer calls from prospective clients for prostitution services [...] Later Mr. Moazami paid her \$50 for each completed call regardless of the duration of the services [...] She booked dates in several hotels in Vancouver [...] Mr. Moazami provided her with the girls' measurements and a description that S.H. passed on to clients who called for dates [...] S.H. booked a minimum of four dates per day and there was no maximum. The girls forwarded their work calls to one of two cellular telephones that Mr. Moazami provided to her. In addition to the cellular telephones, Mr. Moazami provided SIM cards that could be used interchangeably in a cellular telephone. Each SIM card would receive calls from a specific prostitute whose number appeared in the advertisement posted on the Internet. These were all work telephones that were not to be used for personal calls according to Mr. Moazami's instructions. »

3.2.6 Le service sexuel

La sixième étape du processus de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est le service sexuel. Vingt-deux récits de vie abordent le segment du script qui porte sur la rencontre entre la travailleuse et le client. Cinq thèmes sont tirés de l'analyse et divisés en trois catégories, soit les actions, les interactions et les conditions facilitantes. Le tableau 6 expose la catégorisation des thèmes principaux trouvés et de leurs sous-thèmes associés.

Tableau 6 : Le service sexuel : catégorisation des thèmes

Actions	Permutations	Interactions		Facilitateurs	
1. Se déplacer	Déplacement quotidien	Tiers	Transport	Environnement dans lequel se déroule le service sexuel	Établissement avec une adresse
	Déplacement national				
	Déplacement international				
2. Prodiguer le service sexuel	In call	Entremetteur	Transport		Établissement virtuel
	Out call		Communication directe		
	Établissement avec une adresse (bar de danseuse et salon de massage)		Sécurité offerte		

La première action pour la travailleuse consiste à se déplacer. Quatorze travailleuses du sexe abordent la question du transport dans leur témoignage. Les déplacements les plus fréquemment rapportés sont le transport quotidien des jeunes filles vers le milieu de travail lorsque celui-ci est différent du milieu de vie (p. ex. : salon de massages, bar de danseuses et « out calls »). Elles peuvent y être conduites par l'entremetteur, le chauffeur de ce dernier, ou par taxi :

« In both situations, the escorts were driven to and from by an employee of the agency. In the summer of 2009, the nephew of Philip Lafferty ran the agency, and Myles Tynes, who had recently lost his job, became involved in it, at first on a part-time basis, more specifically as a driver. »

« Mr. Moazami came with S.K. when she did out calls and she either took a taxi to the client's location or was driven by Mr. Moazami's driver. »

Les travailleuses peuvent faire des déplacements d'envergure nationale. Ce type de transport est facile à organiser et comporte peu de risque pour les deux parties. Par exemple, X et Y sont originaires du Nouveau-Brunswick et prennent l'autobus pour venir travailler à titre d'escortes à Montréal. Les coûts du transport sont payés par l'entremetteur:

« Y decided to go back to Montreal and resume working for the agency and convinced her friend X to accompany her. This decision was the result of some planning on the part of Y and X, because text messages were exchanged between them and the accused in Montreal [...] both knew that they were going to work as escorts [...] Arrangements were made to get the girls back to Montreal, Mr. Lafferty paid the bus tickets and he went to the station to pick them up when they arrived from New Brunswick. »

D'autres travailleuses rapportent des déplacements nationaux en fonction des événements importants qui rassemblent plus de clients à un endroit précis sur une courte période de temps. Pour ces occasions, l'entremetteur et la travailleuse peuvent se déplacer si les opportunités offertes sont bénéfiques financièrement et les ressources minimales :

« In July 2011, J.C.H. travelled with S.K. and Mr. Moazami to Calgary for the purpose of providing prostitution services to clients. Mr. Moazami told her there was a lot of money to be made from clients who were attending the Calgary Stampede. They drove to Calgary with a friend of Mr. Moazami's and checked into the Executive Inn. »

Ce dernier type de déplacement rapporté va à l'encontre des constats tirés dans l'étude de Gould (2014), qui ne trouve aucune évidence d'une hausse de la demande pour des services sexuels durant un grand événement sportif en Afrique du Sud. L'auteur ajoute d'ailleurs que ce n'est pas une activité rentable vu les dépenses que ces voyages nécessitent.

Deux sujets sont impliqués dans un trafic humain d'envergure internationale. Les deux femmes sont originaires de la Chine et sont recrutées dans leur pays pour venir travailler dans un salon de massages au Canada. Se faisant, le transport de celles-ci a nécessité une organisation particulièrement élaborée, impliquant notamment des documents illégitimes pour une entrée illégale au pays :

« Ms W. testified Mr. Ng suggested to her that she come to Canada using travel documents in the name of F.C.Y. [...] Ms W. said she was told by Mr. Ng that Ms Y. was to come to Canada but now could not and Ms W. could take her place. Ms Y. was allegedly married to Mr. A.H. who lived in Canada and was to sponsor her immigration into Canada. »

Ce dossier démontre une situation où les femmes impliquées ont migré vers un autre pays pour le travail et, à l'instar de l'étude de Brennan (2014), il soulève l'importance de distinguer les migrations volontaires des réseaux de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. En effet, Brennan (2014) constate que les perceptions des femmes sur leur expérience ne cadrent parfois pas avec le statut de *victime de trafic* qui leur est donné une fois prise en charge par les autorités.

La deuxième action pour la travailleuse consiste à prodiguer le service sexuel (n=19). Le type de services sexuels détermine la manière dont cette portion du script se conduit. Onze travailleuses pratiquent les « in calls ». Ce type de service implique que la travailleuse reçoit le client à son milieu de vie, qui est souvent un milieu privé fourni par l'entremetteur. Le déroulement de ce type de service est encadré par les règles enseignées par l'entremetteur :

« When a client arrived at the apartment, J.C.H. was required to take the money for her services first and place it in the freezer. The client would then take a shower before receiving sexual services from J.C.H. They would meet in the bedroom and when the services were complete the client left. »

Onze travailleuses rapportent faire des « out calls ». Ces services nécessitent que la travailleuse se déplace vers un endroit sélectionné pour prodiguer le service sexuel selon l'entente faite lors de la prise de contact auprès du client :

« First, Mr. Moazami arranged for the clients to come to the Richmond Apartment for prostitution services with J.C.H.; however, when he was confident that she would not “act like an idiot”, he permitted her to meet clients at a hotel or other locations to provide sexual services. »

Dans le cadre des « out calls », les travailleuses relatent des expériences se déroulant, entre autres, dans des hôtels. I.T. déclare que dans ces situations, elle met la chambre d'hôtel à son nom et débourse le tarif par carte de crédit prépayée dont les fonds sont ajoutés par l'entremetteur : « Mr. Moazami also paid for the hotel rooms; however, he insisted that the rooms be rented under I.T.'s name. »

Cinq travailleuses rapportent des activités professionnelles qui sont offertes dans un établissement avec une adresse comme les salons de massages et les bars de danseuses. Cependant, aucun témoignage n'élabore suffisamment pour permettre de décrire ce type de services.

À travers ces actions, la travailleuse peut continuer d'interagir avec l'entremetteur (n=11). Ces interactions peuvent être des communications directes, mais également la sécurité offerte par l'entremetteur. Cinq travailleuses ont des communications téléphoniques directes avec l'entremetteur, soit avant, pour l'informer du début du service, de la durée et du lieu, ou après, alors que l'entremetteur téléphone pour signifier la fin de la rencontre :

« When C.B. did an “out call”, she would advise Mr. Moazami where she was going, when she had arrived and when she was leaving. »

« He usually waited at a café or in the stairwell of the apartment building while the date occurred and sent M.N. a text message when the time was up. He also collected all of the money after the client left. »

L'entremetteur peut offrir une forme de sécurité durant les services sexuels (n=11). Celle-ci peut être présente ou déficitaire. En effet, la plupart évoquent que l'entremetteur assure une certaine forme de sécurité en restant sur les lieux ou à proximité lors de l'offre de services sexuels :

« On one occasion when J.C. was having some difficulties with a client, Mr. Moazami came to the door of the suite and pretended to be a neighbour. He escorted the client out of the suite to protect J.C. »

L'analyse des dossiers laisse supposer que la sécurité n'est pas constante et peut être déficitaire, surtout lors des « out calls ». Par exemple, S.W. relate un événement où elle aurait nécessité l'intervention de l'entremetteur lors d'un contact auprès d'un client, mais que celui-ci était absent :

« Although Mr. Moazami promised to provide security for S.W. while she was with clients, he did not consistently provide protection for her. There was no security for out calls. On one occasion that S.W. was physically restrained by a client against her will, Mr. Moazami became angry with her for staying longer than the hour the client had purchased. »

L'environnement dans lequel se déroule le service sexuel est une condition facilitante de la réussite de cette étape du script (n=16). Les établissements avec une adresse (n=5) ont l'avantage de limiter les opportunités d'interventions de gardiens capables qui pourraient faire obstacle à la réussite du script puisque les activités se déroulent à l'abri des regards de la population générale. À l'opposé, les établissements virtuels (n=11) qui impliquent de trouver un endroit pour prodiguer les services sexuels augmentent les risques

d'intervention de gardiens potentiels. M.N., S.W. et I.T. soulèvent toutes les trois la problématique de visibilité associée à ce type de milieu dans le cadre de leur travail. Il peut arriver que des interventions de gardiens fassent obstacle à l'enchaînement du script et donc la relocalisation de milieux peut être une forme d'adaptation nécessaire pour la poursuite des activités :

« She testified that Mr. Moazami would move them around to different hotels, often because their drug use and the nature of their work attracted too much attention. He was afraid the police would discover what the girls were doing. On one occasion I.T. and J.C. took too much GHB during a date and the concierge became aware of their activities and called the police. Mr. Moazami became very angry with I.T. and J.C.; he woke them up hastily and took them to a different hotel. »

Cette problématique est plus fréquente dans les milieux publics, cependant, une dispute avec violence entre S.W. et l'entremetteur mène à une intervention policière au domicile de l'entremetteur. Ainsi, l'ingérence des gardiens dans le processus peut également avoir lieu lors des « in calls » :

« When they returned to Vancouver, Mr. Moazami was residing at an apartment owned by his mother. The apartment was located at 1420 West Georgia Street. Mr. Moazami paid the mortgage on the apartment while he and S.W. lived there [...] S.W. and Mr. Moazami had another argument that led to a decision to leave him. Because Mr. Moazami barred the door of the apartment, S.W. went out onto the balcony and climbed over the railing. Mr. Moazami grabbed her arm, held her suspended over the balcony railing and then pulled her onto the balcony. S.W. ran out of the apartment and Mr. Moazami tackled her from behind sending her to the floor. S.W.'s leg was injured and she could not walk because he had "crunched her back". At that time the police and firefighters were arriving at the building, likely due to a call from the concierge. Mr. Moazami carried S.W. down the stairs

to avoid contact with the police and they waited some distance away until the firefighters and the police left the building. »

3.2.7 La séparation

La septième étape correspond à la séparation de la travailleuse et du client après le service sexuel, donc à la sortie du client. Seize récits de vie abordent cette étape du script autour de l'action de distribuer l'argent entre les parties impliquées. Une fois que le client sort du script, il est temps pour la travailleuse de distribuer l'argent gagné. Treize d'entre elles détaillent cette portion du script. Le tableau 7 expose la catégorisation des thèmes principaux trouvés et de leurs sous-thèmes associés.

Tableau 7 : La séparation : catégorisation des thèmes

Actions	Permutations	Interactions	Facilitateurs
1. Distribuer l'argent	Remise totale à l'entremetteur		
	Partage des gains entre les acteurs impliqués		
2. S'engager dans d'autres occupations	Activités légitimes		
	Activités connexes au marché du sexe		

La recherche des gains pécuniaires est la motivation personnelle la plus fréquente pour expliquer l'intégration au marché du sexe. Ainsi, il est possible d'émettre l'hypothèse que le déroulement de cette action peut avoir un impact important sur l'implication future de la travailleuse si ses gains réels ne correspondent pas à ceux initialement envisagés. Savona et coll. (2014) ont d'ailleurs rapporté que certaines travailleuses sortent du script lorsqu'elles remarquent une diminution des bénéfices matériels associés à leur travail et retournent dans leur pays d'origine. C'est une étape d'une grande flexibilité, c'est-à-dire que malgré l'entente initiale, la distribution peut être modulée au fil du temps, quelquefois à l'avantage de la travailleuse d'autres fois à l'avantage de l'entremetteur.

Deux options possibles peuvent être utilisées pour procéder à cette action du script, soit que la travailleuse remette la totalité de son argent à l'entremetteur, soit qu'elle distribue les gains entre les acteurs impliqués.

Six filles rapportent qu'elles remettent la totalité de l'argent à l'entremetteur. Certaines d'entre elles avaient pris une entente selon un système d'arrangements compensatoires. Certaines d'entre elles rapportent que c'est une entente qui leur convient puisque l'entremetteur assume l'ensemble des dépenses courantes. D'autres jeunes filles perçoivent négativement le fait de remettre la totalité des gains :

« Mr. Moazami continued to take all of E.B.'s earnings. She estimated that her earnings in total were about \$15,000 to \$20,000 per month. E.B. felt that working for Mr. Moazami was "hell". »

D'autres remettent la totalité des gains financiers à leur entremetteur dans le cadre d'une relation parasitaire, comme c'est le cas pour la jeune fille dans le dossier d'Urizar :

« Elle décide d'aborder le sujet de l'argent qu'il lui prenait, elle lui demande de lui rendre l'argent qu'il lui a pris. L'accusé se met en colère [...] Une nuit, elle rentrait d'un club de danseuses avec un employé du club, le trajet avait été long et l'accusé l'attendait dans l'appartement de Luigi. Il lui réclame l'argent qu'elle a fait, elle refuse de lui donner, il le lui arrache des mains, elle fait un commentaire qu'il n'apprécie pas. Il lui donne un violent coup de poing au visage, il la gifle, il lui tire les cheveux pendant qu'elle réclame qu'il lui rende l'argent. »

De leur côté, neuf travailleuses distribuent les gains financiers avec l'entremetteur selon un pourcentage ou selon un tarif fixe convenu lors de l'entente initiale :

« While E.B. and J.C. had to turn over 50% of their earnings to Mr. Moazami, C.B. gave him 20 to 25% of her earnings. She used this money to pay for hotel rooms, clothing and food but primarily it paid for her drugs. »

« Ms W. trusted Mr. Ng to personally deliver a significant amount of cash to her family. Ms W. did not initially acknowledge this but Mr. W. testified he received a

significant amount of money from Mr. Ng when Mr. Ng visited China. He said Mr. Ng told him that it was his daughter's wages. Contrary to the Crown's submission, Ms W.'s banking records do not support its submission that Mr. Ng had financial control of Ms W. The records and the evidence generally demonstrate Ms W. had independent access to her financial resources. What these records and the evidence also demonstrate is that Ms W. and Mr. Ng to a certain extent each trusted the other with their money. »

La séparation se conclut généralement de deux manières différentes en fonction des autres occupations de la travailleuse. Huit récits de vie abordent cette portion du script. Ces activités peuvent être, entre autres, légitimes (n=4) ou connexes au marché du sexe (n=6). Certaines retournent à la résidence familiale, d'autres travaillent à temps partiel dans un emploi légitime. Finalement, certaines vont faire du magasinage et voir leurs amies :

« Ms W. appeared to have friends and was able to go out with them without Mr. Ng supervising and controlling her movements. The photographs of her shopping and hiking with friends in Vancouver are consistent with her independence. Ms W. was photographed in a shopping mall with a designer purse for which she had paid over \$1,000. »

D'autres poursuivent des occupations liées au marché du sexe (n=6). Par exemple, elles peuvent travailler comme escorte de manière indépendante ou à travers le réseau d'autres entremetteurs. Quatre récits de vie mentionnent que les jeunes femmes peuvent également agir à titre de recruteuses :

« I.T. introduced Mr. Moazami to J.C. whom she met in the drug rehabilitation program. J.C. started working as a prostitute for Mr. Moazami soon after [...] I.T. convinced J.C. that the prostitution lifestyle was good and encouraged her to work for Mr. Moazami [...] »

Cette dernière occupation, selon laquelle les travailleuses peuvent recruter à leur tour d'autres jeunes filles pour intégrer le marché du sexe, est constatée par d'autres

recherches (Chin et Finckenauer, 2011; Savona *et coll.* 2014). Le fait d’être enrôlé des recrues semble parfois associé à une forme de promotion selon Savona et coll. (2014).

3.2.8 La fin de la carrière

La dernière étape du script de trafic humain à des fins d’exploitation sexuelle correspond à la fin de la carrière de la travailleuse, qui est détaillée dans vingt récits de vie. Deux situations possibles sont recensées pour accomplir cette étape. Le tableau 8 expose la catégorisation des thèmes principaux trouvés et de leurs sous-thèmes associés.

Tableau 8 : La fin de la carrière : catégorisation des thèmes associés

Actions	Permutations	Interactions	Facilitateurs
1. Sortir volontairement	À la suite de menaces, une dispute ou une altercation physique		
	Sans incident		
	Absence d’intérêt pour le milieu		
	À la suite d’une déception ou de fausses promesses		
2. Sortir pour des causes externes	Intervention des autorités officielles		
	Intervention d’un gardien informel		

Certaines travailleuses vont faire une sortie volontaire de leur association avec l’entremetteur (n=12). L’élément déclencheur peut être un événement de menaces, une dispute ou une altercation physique avec ce dernier (n=5) :

« Mr. Moazami was very angry and began to yell at J.C.H. He said she was irresponsible and not doing her job properly. He should not have to wait outside for 30 minutes. When J.C.H. challenged Mr. Moazami by arguing with him, he

kicked her in the thigh. It was a hard kick that produced a palm-sized bruise that lasted for three months. In response, J.C.H. punched Mr. Moazami in the face and she and S.K. left the hotel [...] Subsequently, Mr. Moazami's friend drove her to the Greyhound bus station [...] J.C.H. called Mr. Moazami and asked him to bring her things from the hotel to the bus station. He arrived with only some of her belongings. »

Malgré la gravité de certains événements menant à la terminaison du script, celles-ci rapportent généralement une sortie sans incident (n=7), l'entremetteur ne les retenant pas contre leur gré.

Trois travailleuses décident de sortir du script puisque leur intérêt à rester impliquées dans leur association avec leur entremetteur s'est estompé. Le désir de quitter le milieu, de retrouver leur famille, une consommation de stupéfiants problématique, une dégradation de la relation avec l'entremetteur ou simplement une meilleure perspective d'emploi ailleurs peut diminuer l'engagement au travail des jeunes filles et, ultimement, mener vers leur sortie du processus :

« She mentioned that she wanted to leave and a day or two later she was dropped off at a Metro station, where she believed that she was going to meet her brother, who was stationed near Montreal at that time. »

« It was when she was in Calgary with Mr. Moazami that I.T. decided to leave his employment. Mr. Moazami had become angry and controlling [...] she felt there was nothing good coming from their relationship anymore. I.T. had also increased her drug use to make sleeping with clients bearable and she did not want to continue using drugs. »

Finalement, certaines filles en relation parasitaire rapportent s'être senties déçues ou trompées par l'entremetteur à la suite de fausses promesses ce qui provoque la sortie du script (n=4) :

« AA wanted G.M.S. to accompany him, Aleck and Natasha to Toronto before Christmas 2011. G.M.S. agreed to go. She wanted to see whether AA had changed [...] Shortly after their arrival at a hotel, G.M.S. realized that nothing has changed. Early the next morning, she texted the police. »

Dans ces derniers cas, les travailleuses tendent à demander l'aide de policiers de nombreuses fois avant de finalement maintenir leur plainte et obtenir le soutien des autorités pour mettre un terme à cette relation toxique.

Dix travailleuses rapportent une sortie provoquée par des causes externes. Dans ces scénarios, l'intervention d'un gardien précipite la fin du processus. Ainsi, l'intervention des autorités officielles peut mener à l'arrestation de l'entremetteur (n=5). La sortie forcée de cet acteur clé amène la fin du script de la travailleuse ou exige une adaptation de celui-ci si elle poursuit les activités :

« J.C. did not return to work for Mr. Moazami. After he was arrested by the police, she realized that Mr. Moazami was not "untouchable" and that he could not guarantee her safety. »

L'intervention de gardiens informels est également trouvée comme un élément pouvant précipiter la fin du processus (n=5). Ceux-ci sont souvent des employés d'hôtel ou d'entretien présents sur les lieux où se produisent les services sexuels, ou des membres de l'entourage qui font appel aux autorités officielles :

« The mother of X, with the help of the Montreal Police department, arranged this meeting and police officers picked her up as soon as Mr. Lafferty dropped her off. Y was found by police sometime later. »

4. Interprétation

Le prochain chapitre fait état des principaux constats tirés des résultats de recherche.

4.1 Les principaux constats

L'objectif principal de la recherche est de contribuer à l'ajout de connaissances empiriques sur le phénomène. Plus précisément, elle a pour but de décrire le processus du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle dans sa globalité et de soulever les éléments qui le composent. L'étude actuelle innove en créant un script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle d'envergure nationale en territoire canadien. Elle innove également en explorant de manière plus approfondie l'expérience du point de vue de la travailleuse et non celui de l'entremetteur ou de l'agresseur.

4.1.1 Le script : un processus en huit étapes

Seulement deux autres recherches recensées ont détaillé les étapes du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle à l'aide de l'approche des scripts. Cependant, elles portent sur des réseaux internationaux qui prennent assise en Europe ou sur des cas d'exploitation sur des mineurs qui ne visent pas spécifiquement une rémunération financière (Savona *et coll.*, 2014; Brayley *et coll.*, 2011) et toutes deux dépeignent le processus de la perspective de l'entremetteur ou de l'agresseur. De même, le nombre d'étapes varie en fonction de certains facteurs distinctifs tels que la juridiction dans laquelle le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle a lieu, la finalité recherchée par l'exploitation sexuelle et le type de services sexuels offerts le cas échéant.

Pour sa part, l'étude actuelle a permis d'identifier le script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle à partir de vingt-deux cas judiciairisés au Canada. Le résultat est un processus en huit étapes :

1. Le contexte initial
2. Le recrutement
3. La recherche de clients
4. La préparation et les activités déviantes connexes
5. La prise de contact avec le client
6. Le service sexuel

7. La séparation
8. La fin de la carrière

Ces étapes ont été identifiées à l'aide de l'analyse thématique et à partir des trois grandes phases qui structurent la construction de base d'un script soit « avant », « pendant » et « après » l'événement. Chaque étape détaille les actions nécessaires à sa complétion, mais également les interactions avec les autres acteurs de même que les facilitateurs lorsque ces derniers sont abordés. De plus, l'étude a mis en lumière que certaines étapes peuvent être omises sans affecter l'issue du script. En effet, les étapes entourant les communications directes ou indirectes avec le client avant le service sexuel sont facultatives et leur présence est tributaire du type de service proposé et du lieu où il se déroule.

En comparaison, l'étude de Savona et coll. (2014) rapporte deux scripts du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle en Italie qui distinguent le processus en fonction du lieu où le service sexuel s'offre soit dans un établissement ou dans la rue. L'étude de Savona et coll. (2014) porte sur un contexte différent puisque les cas utilisés sont issus d'un trafic international dont l'exploitation a lieu en Italie. Selon la littérature sur le trafic humain, puisque le contexte est différent, il est logique qu'il y ait des différences et des particularités qui y sont propres. Ainsi, Savona et coll. (2014) identifient quatre grandes étapes :

1. Le recrutement
2. Le transport
3. L'exploitation
4. Les conséquences

Bien que les étapes de leur script soient moins nombreuses que celles décrites dans la présente étude, le processus global est sensiblement le même. En effet, mis à part le transport international, qui n'est pas nécessaire dans les cas nationaux pour arriver à l'exploitation sexuelle d'un individu, les trois autres étapes, soit le recrutement, l'exploitation et les conséquences sont similaires à ce qui se dégage de la présente étude.

De leur côté, Brayley et coll. (2011) appliquent également l'approche des scripts afin de décrire le processus de trafic de mineurs à des fins d'exploitation sexuelle. Un élément considérable dans l'interprétation des résultats obtenus par Brayley et coll. (2011) en comparaison avec l'étude actuelle est que la plupart des dossiers utilisés par les chercheurs sont des dossiers de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle qui ne visent pas nécessairement l'obtention de gain pécuniaire comme c'est le cas ici. Ainsi, le but est l'exploitation sexuelle de la victime et non les gains financiers. Ce faisant, les motivations et le contexte étant différents, les actions qui en découlent y sont adaptées. Pour Brayley et coll. (2011) le script se divise en trois grandes étapes :

1. Trouver
2. Préparer
3. Abuser

À l'instar de la présente recherche et de celle de Savona et coll. (2014), l'enchaînement du processus global dépeint par Brayley et coll. (2011) est similaire. Un point commun entre celui-ci et la présente étude témoigne d'une étape de préparation qui est primordiale à l'enchaînement du script vers l'achèvement du processus. Celle-ci soulève des similarités avec l'étape du même nom dans la présente étude. Notamment, les auteurs mettent l'accent sur les méthodes de contrôle et de manipulation pouvant être utilisées par les agresseurs et celles-ci s'avèrent être similaires à celles trouvées dans la présente étude à la différence qu'elles sont regroupées selon l'impact désiré et non sur le type de comportements. Malgré tout, des stratégies sont communes aux deux recherches comme, par exemple, le fait de complimenter une fille, de l'isoler, de la désorienter, de l'intimider.

L'enchaînement général des différents scripts comportent des similitudes qui rappellent les trois composantes fondamentales de la définition d'une situation de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle, c'est-à-dire l'absence de consentement clair et éclairé lors du recrutement notamment, les moyens de coercition utilisés pour avoir un contrôle sur l'individu et finalement l'exploitation. Les distinctions sont plus visibles dans

l'actualisation des étapes et plus spécifiquement dans les éléments qui composent chacune d'elles puisque celles-ci sont tributaires du contexte dans lequel le processus criminel opère d'où l'importance de faire des scripts dans un territoire circonscrit pour être en mesure d'en tirer les particularités.

4.1.2 Les motivations personnelles des travailleuses

L'ajout de certaines étapes est un des résultats importants de la présente recherche autant en ce qui a trait aux connaissances sur le sujet en question que pour l'application possible de l'approche des scripts. En effet, aucune recherche recensée sur le sujet utilisant l'approche des scripts comme stratégie analytique n'a fait la démonstration des motivations personnelles des travailleurs ou des victimes à intégrer ce processus. D'ailleurs, de manière générale, c'est une composante rarement abordée dans la littérature sur l'étude des phénomènes criminels à travers les scripts bien que les motivations individuelles soient essentielles pour mettre en perspective et mieux comprendre les décisions et les actions d'un être humain. Au-delà de l'enchaînement des actions, le concept du script ne peut être utilisé de façon optimale si on le dissocie de l'approche du choix rationnel qui présuppose que les individus recherchent les profits et que leurs actions sont motivées et rationnelles.

Ainsi, l'étape du contexte initial permet de mieux comprendre les motivations initiales de la travailleuse à s'associer à l'entremetteur. Par exemple, vu la proportion non négligeable d'individus vulnérables au sein de l'échantillon utilisé, il est logique que l'argent et la survie ressortent comme les deux motivations principales. En ce sens, il peut être avancé que les travailleuses manquent probablement d'options ou bien connaissent peu les options disponibles pour obtenir l'argent nécessaire pour survivre ou les ressources pour les soutenir, une situation associée à un contexte de défavorisation selon Groulx (2011). Cette recherche d'argent peut également être motivée par les coûts élevés associés à leur style de vie ou à un style de vie inaccessible, mais désiré. L'amour est la troisième motivation la plus récurrente et lorsque les travailleuses soulignent s'être engagées par amour, le reste de leur expérience semble en être teintée et se démarque des autres par un recours plus marqué à des formes de violence physique et de violence sexuelle et à un

contrôle plus restrictif des gains financiers par leur entremetteur. Ainsi, lorsque l'amour est nommé comme étant la motivation principale, la dynamique qui s'installe peut parfois s'apparenter à une dynamique de violence conjugale entre l'entremetteur et la travailleuse. Bref, le travail du sexe ou dans les cas actuels, le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle, n'a pas la même signification pour toutes les travailleuses.

Quant à l'ajout de l'étape de la fin de la carrière, il permet d'éclaircir les raisons et les motivations qui amènent les travailleuses du sexe à mettre un terme à leur association avec l'entremetteur et donc provoquer l'interruption du processus par leur sortie du script. Les résultats montrent que plus de la moitié ont décidé volontairement de quitter cette association. Cette sortie est souvent liée à un événement de violence ou une dispute qui pousse les jeunes filles à quitter cette relation. La sortie peut également être motivée par une baisse de leur intérêt pour le milieu qui est provoquée par un désir de retrouver leur famille, une consommation de stupéfiants problématique, une dégradation de la relation avec l'entremetteur, une meilleure perspective d'emploi ailleurs ou simplement un désir de quitter le milieu. Pour d'autres, la motivation de quitter le milieu vient d'une déception associée à de fausses promesses de l'entremetteur, qui est surtout rencontrée lorsque la motivation initiale de la travailleuse à intégrer le milieu était l'amour.

Le fait de connaître les motivations à intégrer ce milieu, tout comme ce qui les motive à en sortir, devient particulièrement intéressant à considérer lors de l'élaboration ultérieure des mesures de prévention pour s'assurer de les rendre pertinentes et adaptées et ainsi avoir une résonance auprès du public ciblé.

4.1.3 Les dynamiques interrelationnelles

Un autre constat d'intérêt est qu'au-delà de la description globale, la recherche actuelle permet de soulever la dynamique entre les acteurs impliqués autant à travers leurs actions que leurs interactions. Les résultats tendent à démontrer que l'influence et le pouvoir sont partagés entre les acteurs et varient au fil des étapes. Par exemple, l'influence des pairs sur les décisions et les actions des travailleuses est particulièrement notable en début de script, plus précisément à l'étape du contexte initial, du recrutement

et un peu lors de la préparation et des activités déviantes connexes. Les pairs et plus spécifiquement ceux déjà impliqués dans le marché du sexe sont la condition précipitante la plus fréquemment rapportée dans les discours des travailleuses pour expliquer leur intégration au marché du sexe. Dans plusieurs cas, ces mêmes connaissances ont facilité le contact entre la travailleuse et l'entremetteur et certaines ont même agi comme mentor dans l'enseignement du travail du sexe aux néophytes. Ce résultat concorde avec plusieurs écrits sur le sujet, notamment Leblanc (1994) qui soutient que le réseau social est un des facteurs sociaux clés dans le développement de comportements déviants chez les jeunes. Dans la même lignée, Chin et Finckenaer (2011) dénotent également l'influence d'autres travailleuses du sexe dans l'intégration des recrues. Brayley et coll. (2011) ajoute que dans le cadre du processus d'exploitation sexuelle des mineurs, il est parfois possible que l'agresseur ait recours à une autre victime pour en attirer de nouvelles.

Pour sa part, l'influence et le pouvoir de l'entremetteur sont répartis à travers les étapes, bien qu'il soit absent du contexte initial. Selon les données analysées, il est intéressant de noter qu'aucun cas ne relate d'entremetteur ayant traqué la jeune femme. Au contraire, la rencontre est initiée par un pair, par la jeune fille elle-même ou de manière inattendue. Cependant, l'entremetteur va user tout au long du processus de stratégies pour influencer les travailleuses. Lors du recrutement, il peut les manipuler en idéalisant le style de vie et les bénéfices potentiels. Lors de la recherche de clients, il est courant qu'il prodigue des stupéfiants pour désinhiber les jeunes femmes afin de faciliter la prise de photos suggestives. Lors de la préparation, l'entremetteur peut diversifier et grader ses stratégies sur les travailleuses selon la situation pour conserver un contrôle sur celles-ci. Le recours à de la violence verbale, psychologique, physique et sexuelle est possible à ce stade. L'influence et le pouvoir de l'entremetteur diminuent durant la phase « pendant » puisque celle-ci fait davantage place à l'interaction entre la travailleuse et le client. Cependant, il peut influencer la travailleuse dans la phase « après » en lui soutirant plus d'argent qu'il ne devrait selon l'entente financière initiale ou en usant à nouveau des

stratégies similaires à celles déployées lors du recrutement lorsque la travailleuse met fin à sa carrière.

Enfin, les résultats démontrent que la travailleuse elle-même est une participante active ayant une influence considérable sur l'enchaînement et l'achèvement du script. C'est une position partagée par Savona et coll. (2014) qui soulignent l'intérêt à considérer davantage les actions des travailleurs et des victimes puisque selon eux « although in the majority of cases these are not criminal actions, they are critical to the crime commission. Without the decisions of the victims (even if not fully informed) crime would not take place » (Savona *et coll.*, 2014, p. 146). Dès l'étape du contexte initial, certaines ont pris la décision d'intégrer le travail du sexe et d'autres vont même jusqu'à initier le contact auprès de l'entremetteur pour y parvenir. Lors du recrutement, certaines nomment avoir consenti à ce type de travail et avoir été en mesure de négocier leur entente financière. Lors de la recherche de clients, des travailleuses affirment avoir pris en charge la gestion des annonces au détriment de l'entremetteur qui assume normalement cette tâche dans les autres cas. Plus tard dans le processus, elles sont évidemment nécessaires à l'offre de services sexuels puisque sans elles, il n'y aurait pas de services offerts. Bref, elles sont présentes et actives dans l'ensemble des étapes et ont, en théorie, la possibilité de sortir à n'importe quel moment du script pour interrompre la poursuite de celui-ci. D'ailleurs, la plupart d'entre elles rapportent des sorties du script sans incident. Malgré tout, il n'y a aucun cas dans l'échantillon utilisé qui rapporte avoir provoqué une sortie avant le service sexuel lui-même et donc, avant l'exploitation sexuelle.

4.1.2 L'approche des scripts appliquée au trafic humain

La réalisation du script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle est une démonstration supplémentaire que l'approche des scripts ne s'applique pas uniquement à des crimes contre la propriété tels que la contrefaçon de chèques (Lacoste et Tremblay, 2003) ou la revente de véhicules volés (Morselli et Roy, 2008 ; Tremblay *et coll.*, 2001). Au contraire, l'analyse de script a récemment été employée pour comprendre des crimes contre la personne plus complexes, tels que les agressions contre les passagers et les employés dans les transports en commun (Smith et Cornish, 2006), l'agression sexuelle

d'enfants (Leclerc *et coll.*, 2011) et les agressions sexuelles en série (Beauregard *et coll.*, 2007). D'autres auteurs (Savona *et coll.*, 2014; Brayley *et coll.*, 2011) ont également appliqué l'approche des scripts pour comprendre de façon détaillée le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle. La présente étude confirme la pertinence de cette approche pour étudier ce processus criminel et elle a même démontré la pertinence d'élargir l'étendue des faits considérés dans le temps lors de l'analyse afin d'avoir accès à des informations supplémentaires utiles, notamment les motivations personnelles et les conditions précipitantes de même que les raisons qui mènent à la fin de la carrière et donc à la sortie du script. Ce sont des aspects essentiels à considérer surtout dans une perspective d'élaborer des mesures de prévention par la suite. De plus, en comparant les trois études, il est possible de confirmer que l'étude d'un phénomène à travers l'approche du script doit se faire dans un contexte bien défini, car malgré que l'enchaînement global soit similaire, les résultats spécifiques et donc les points névralgiques sur lesquels des interventions sont possibles changent en fonction de celui-ci.

De plus, Leclerc (2014) souligne le besoin d'innover dans l'étude des crimes par les scripts en appliquant ceux-ci aux différents acteurs, notamment aux victimes. L'auteur rappelle l'idée centrale de la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979) qui indique qu'un crime est plus susceptible de se produire s'il y a conjonction de trois éléments spécifiques soit un criminel motivé, une victime potentielle et l'absence de gardien. Le script est un concept qui permet de détailler et de comprendre les séquences de décisions et d'actions humaines, quelles qu'elles soient (Schank et Abelson, 1977 ; Leclerc, 2014) et qui devrait être appliqué aux différents acteurs qui y prennent part. La présente étude répond à cette préoccupation de l'auteur et à celle de Savona et coll. (2014) qui avaient également soulevé le besoin d'accentuer l'implication des victimes.

4.1.4 Les pistes de réflexions pour des mesures de prévention pertinentes

Finalement, certaines études portant sur la réaction sociale face au trafic humain à des fins d'exploitation sociale ont souligné l'importance de mieux définir le phénomène et ses manifestations concrètes avant de pouvoir élaborer des mesures de prévention et des mesures législatives adaptées et pertinentes pouvant avoir un impact positif concret (Van

der Laan *et coll.*, 2011). La présente étude contribue à remédier à cette lacune en s'attardant à décrire des manifestations de ce phénomène en territoire canadien tel qu'il est défini par la loi puisque les cas étaient sélectionnés selon l'article 279.01 du Code criminel. Ce faisant, elle aide à clarifier les limites conceptuelles de la problématique. En détaillant chaque étape à travers les actions, les interactions et les facilitateurs qui les composent, les résultats de l'étude peuvent être utilisés pour soulever les points névralgiques du processus. La déconstruction du phénomène permet ensuite de réfléchir à des initiatives pouvant être implantées à chaque étape du processus et qui peuvent en enrayer l'enchaînement en agissant sur une action spécifique, sur une interaction avec un tiers ou encore sur une condition facilitante mise en lumière par le script. D'ailleurs, des auteurs (Brayley *et coll.*, 2011; Savona *et coll.*, 2014) illustrent le genre de réflexion entourant des mesures de prévention adaptées qui peut germer de l'approche du script appliqué au trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle.

Pour faciliter l'exercice, la matrice de Haddon serait un modèle intéressant à utiliser en complémentarité au script pour alimenter la réflexion entourant de possibles mesures législatives et des mesures de prévention à modifier ou à implanter au Canada. En effet, Haddon a développé une matrice en 1970 afin de proposer des mesures pour prévenir les maladies infectieuses (Haddon, 1980 et 1999). Cette matrice reste d'actualité et est fondée sur des principes encore employés aujourd'hui en épidémiologie moderne. Pour Haddon, les mesures doivent non seulement prévenir le déploiement du risque, mais aussi gérer les conséquences une fois que le risque est déployé et contribuer au rétablissement des victimes (Runyan, 1998 et 2003). La matrice de Haddon a démontré son efficacité dans les réflexions entourant l'élaboration de mesures de prévention sur la route (Runyan, 2003). Étant flexible, elle a par la suite été adaptée pour soutenir la réflexion sur différents phénomènes sociaux et criminels pour maximiser l'élaboration de mesures pertinentes et adaptées à chaque situation. Elle serait donc un outil particulièrement intéressant à appliquer en complémentarité à la description du script faite par l'étude actuelle pour faciliter les réflexions futures sur les mesures de prévention et d'intervention face au trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle.

5. Conclusion

La littérature sur le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle regorge d'écrits. Plusieurs études s'attardent sur une étape ou sur un élément précis de ce crime. Pourtant, rares sont les études empiriques qui examinent le processus criminel dans sa globalité. Le phénomène est particulièrement difficile à étudier en raison de l'accès aux données. Pour y remédier, des études qualitatives portant sur un territoire précis sont recommandées. La présente recherche avait donc pour visée générale de contribuer aux connaissances empiriques sur le phénomène du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle en appliquant l'approche des scripts. L'objectif principal était d'identifier le script du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle au Canada.

La recherche a abouti à un script composé de huit étapes du recrutement à la séparation des profits. Ce script confirme l'enchaînement général démontré par certains auteurs qui se sont penchés sur la question du trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle à l'aide de l'approche des scripts dans d'autres contextes (Savonna *et coll.*, 2014; Brailey *et coll.*, 2011). De plus, les résultats démontrent que les éléments spécifiques du script dépendent de l'environnement dans lequel il se déploie. En addition, il a été démontré que certaines étapes pouvaient être omises sans pour autant interrompre l'enchaînement du processus, notamment celles impliquant les contacts avec le client préalables au service sexuel. Des étapes supplémentaires ont également été ajoutées pour permettre d'intégrer des informations primordiales afin d'obtenir une compréhension plus juste du phénomène. Tout d'abord, l'étape du contexte initial en amont du processus innove en soulignant les motivations personnelles de la travailleuse. Les motivations individuelles sont rarement abordées dans les études des phénomènes criminels utilisant l'approche des scripts bien qu'elles soient essentielles pour mieux apprécier les décisions et les actions subséquentes des acteurs impliqués. À l'instar de cette première étape, celle de la fin de la carrière, en aval du processus, met l'accent sur les raisons et les motivations qui poussent les travailleuses à quitter leur association avec l'entremetteur. Les informations amassées autour de cette étape sont particulièrement utiles pour mieux comprendre leur sortie du processus et donc permettre d'élaborer des mesures d'intervention adaptées en conséquence.

L'analyse à partir de la perspective des travailleuses a également permis de soulever les actions principales de celles-ci qui permettent l'enchaînement du script et donc de souligner leur rôle actif au sein de ce processus. Outre les actions de ces dernières et celles des autres acteurs, l'analyse thématique a révélé les différentes interactions entre la travailleuse et les autres participants de même que les conditions facilitantes lorsque celles-ci étaient abordées. Les interactions ont permis de soulever la dynamique relationnelle des acteurs et de constater plus particulièrement les stratégies déployées par certains pour influencer les travailleuses et pour les contrôler également.

Les limites principales de la présente recherche sont tributaires des données utilisées. En effet, l'échantillon a été sélectionné à partir de jugements de cour. Ces données officielles ont l'avantage d'être facilement accessibles, cependant elles ne sont pas élaborées en vue de l'étude en cours et donc l'information tirée de celles-ci n'offre pas toujours le détail qui aurait été désiré. Également, puisque les données sont puisées des jugements, l'étude porte uniquement sur la population des travailleuses du sexe dont la situation a été judiciairisée. Donc, l'étude ne considère pas celles qui ont une expérience positive et saine de leur métier ou qui n'ont pas été judiciairisées. Également, les dossiers utilisés comportent une grande majorité de travailleuses mineures. Il peut être supposé que l'expérience d'une travailleuse adulte pourrait être différente de celle d'une adolescente.

Des études similaires dans des contextes différents seraient pertinentes pour mieux comprendre le phénomène et voir l'adaptation de ce phénomène en fonction de l'environnement local. Également, d'autres études microscopiques et qualitatives portant sur des populations différentes, mais également touchées par cette problématique seraient pertinentes pour une meilleure compréhension de leur expérience de celle-ci. Dans cette lignée, il serait particulièrement intéressant de s'adresser à des hommes qui ont eu des expériences de trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle pour permettre une comparaison selon le genre. Bien que l'utilisation de données officielles permette une bonne exploration du sujet, des entrevues semi-dirigées conduites auprès des acteurs impliqués seraient bénéfiques pour explorer plus en profondeur ce phénomène criminel. Elles seraient également l'occasion d'obtenir l'opinion des acteurs impliqués sur des

méthodes à implanter pour prévenir le trafic humain à des fins d'exploitation sexuelle au sein du marché du sexe.

Finalement, la description faite du phénomène à l'aide de l'approche des scripts permet une meilleure compréhension de ce processus criminel, mais surtout elle fournit une assise fiable pour le développement de méthodes de prévention et d'intervention adaptées et pertinentes au contexte canadien.

Annexe A: Tableau des dossiers

	Dossiers	Province de juridiction	Année de jugement	Cas	Âge de la travailleuse au début des faits
1	R. c. A.A.	Ontario	2015	G.	16 ans
2	R. c. Moazami	Colombie-Britannique	2014	J.C.H.	15 ans
				E.B.	14 ans
				J.C.	19 ans
				T.H.	17 ans
				C.B.	18 ans
				I.T.	17 ans
				S.W.	16 ans
				S.K.	17 ans
				M.N.	14 ans
				S.H.	16 ans
3	R. c. Tynes	Québec	2010	X	17 ans
				Y	17 ans
4	R. c. Urizar	Québec	2010	Anonyme	18 ans
5	R. c. Ng	Colombie-Britannique	2007	Y.H.W.	Majeure, non précisé
				L.Y.T.	Majeure, non précisé
6	R. c. Murenzi	Québec	2018	S.T.	20 ans
7	R. c. Mathieu	Québec	2017	Anonyme	28 ans
8	R. c. Leblanc	Québec	2018	X2	16 ans
9	R. c. Peterson	Québec	2019	X3	14 ans
10	R. c. Ibeagha	Québec/Alberta	2016	A.G.-L.	Majeure, non précisé
				C.G.-L.	Majeure, non précisé

Références

- Aggleton, P. et Parker, R. (2015). *Men who sell sex: global perspectives*. New York: Routledge.
- Andrijasevic, R. (2007). Beautiful dead bodies: gender, migration and representation in anti-trafficking campaigns. *Feminist Review*, 86, 24-44. doi:10.1057/palgrave.fr.9400355
- Aronowitz, A. A. (2009). *Human trafficking, human misery, the global trade in human beings*. Westport: Praeger.
- Bales, K. (2005). *Understanding Global Slavery: A Reader*. Berkeley: University of California Press.
- Barberet, Rosemary. (2014). *Women, Crime, and Criminal Justice: a Global Enquiry*. New York: Routledge.
- Batsyukova, S. (2007). Prostitution and Human Trafficking for Sexual Exploitation. *Gender Issues*, 24 (2), 46-50. <https://doi.org/10.1007/s12147-007-9001-0>
- Beauregard, E., Proulx, J., Rossmo, D. K., Leclerc, B. et Allaire, J.-F. (2007). Script analyses of the hunting process of serial sex offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 34, 1069-1084. <https://doi.org/10.1177/0093854807300851>
- Becker, G. S., Murphy, K. M. et Grossman, M. (2006). The market for illegal goods: the case of drugs. *Journal of Political Economy*, 114 (1), p.38-60. <http://dx.doi.org/10.1086/498918>
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), p. 1-18. Repéré à [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(2\)/blais_et_martineau_final2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(2)/blais_et_martineau_final2.pdf)
- Bugnon, G., Chimienti, M., Chiquet, L. et Eberhard, J. (2009). *Marché du sexe en Suisse. État des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 : mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*. Genève, Suisse : Université de Genève. Repéré à <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:55378>
- Braga, A. (2005). Hot spot policing and crime prevention: a systematic review of randomized controlled trials. *Journal of Experimental Criminology*, 1(3), 317-342. doi:10.1007/s11292-005-8133-z
- Braley, H., Cockbain, E. et Laycock, G. (2011). The value of crime of crime scripting: Deconstructing internal child sex trafficking. *Policing*, 5 (2), 132-143. <https://doi.org/10.1093/police/par024>
- Brennan, D. (2014). Trafficking, scandal, and abuse of migrant workers in Argentina and the United States. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653(1), 107-123. <https://doi.org/10.1177/0002716213519239>
- Carrier, N. et Quirion, B. (2003). Les logiques de contrôle de l'usage des drogues illicites : la réduction des méfaits et l'efficience du langage de la périllisation. *Drogues, santé et société*, 2 (1). Repéré à <https://doi.org/10.7202/007181ar>

- Centre canadien de la statistique juridique (1997). *La prostitution de rue au Canada*. Repéré à <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/Statcan/85-002-XIF/0029785-002-XIF.pdf>
- Chase, E. et Statham, J. (2005). Commercial and sexual exploitation of children and young people in the UK: a review. *Child abuse review*, 14 (1), 4–25.
<https://doi.org/10.1002/car.896>
- Chin, K.-L. et Finckenauer, J.O. (2011). Chickenheads, agents, mommies, and jockeys: the social organization of transnational commercial sex. *Crime, Law and Social Change*. 56(5), 463-484. DOI:10.1007/s10611-011-9329-y
- Chin, K.-L., et Finckenauer, J.O. (2012). *Selling sex overseas. Chinese women and the realities of prostitution and global sex trafficking*. New York: New York University Press.
- Chiu, Y.N., Leclerc, B. et Townsley, M. (2011). Crime script analysis of drug manufacturing in clandestine laboratories: implications for strategic intervention. *British Journal of Criminology*, 51, 355-374. <https://doi.org/10.1093/bjc/azr005>
- Cho, S.-Y., Dreher, A. et Neumayer, E. (2012). Does legalized prostitution increase human trafficking? *World Development*, 41, 67–82.
<https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.05.023>
- Cho, S.-Y. (2015). Evaluating policies against human trafficking worldwide: an overview and review of the 3P Index. *Journal of Human Trafficking* 1, 86-99.
<https://doi.org/10.1080/23322705.2015.1014660>
- Clarke, R.V. et Cornish, D. (1985). Modeling offenders' decisions: a framework for research and policy. *Crime and Justice*, 6, p.147-185. Repéré à <https://doi.org/10.1086/449106>
- Clarke, R.V. et Newman, G.R. (2006). *Outsmarting the terrorist*. Westport: Praeger Security International.
- Criminal Code*, R.S.C. 1985, c.46, s.279.01
- Cohen, L.E. et Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: a routine activity approach. *American Sociological Review*, 44, 588-608. doi: 10.2307/2094589
- Copes, H. et Cherbonneau, M. (2014). The risks and rewards of motor vehicle theft: implications for criminal persistence. Dans Leclerc, B. et Wortley, R. (dir.), *Cognition and Crime: Offender Decision Making and Script Analyses* (p. 48-69). New York, NY: Routledge.
- Cornish, D. (1994). The procedural analysis of offending and its relevance for situational prevention. Dans R. Clarke (dir.), *Crime Prevention Studies* (vol.3, p. 151-196). U.S.: Criminal Justice Press.
- Cornish, D.B. et Clarke, R.V. (2003). Opportunities, precipitators and criminal decisions: a reply to Wortley's critique of situational crime prevention. *Crime Prevention Studies*, 16, 41-96.
Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/3308/389a0630bb2cdfabfc4e28b2e4f6373e1f12.pdf>
- Cornish, D.B. et Clarke, R.V. (2008). The rational choice approach. Dans Wortley, R. et Mazerolle, L. (dir.), *Environmental Criminology and Crime Analyses*. (p. 21-47). Londre: Willan.

- Courchesne, A. (2006). *Évaluation de la formation accompagnant l'outil de prévention de la prostitution en contexte de gangs : le silence de Cendrillon* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/7404>
- Coy, M., Wakeling, J. et Garner, M. (2011). Selling sex sells: representations of prostitution and the sex industry in sexualised popular culture as symbolic violence. *Women's Studies International Forum*, 34(5), 441-448. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2011.05.008>
- Coy, M. (2016). *Prostitution, Harm and Gender Inequality: Theory, Research and Policy*. New York: Routledge.
- Cunningham, S., Shah, M. (2018). Decriminalizing Indoor Prostitution: Implications for Sexual Violence and Public Health. *The Review of Economic Studies*, 85(3), 1683–1715. <https://doi.org/10.1093/restud/rdx065>
- Cusson, M. (2014) Choix rationnel et pensée stratégique. *Dictionnaire de Criminologie en ligne*. Repéré à <http://criminologie.com/article/choix-rationnel-et-pensee-strategique>
- David, F. et Monzini, P. (2000, avril). *Human smuggling and trafficking: a desk review on the trafficking in women from the philippines*. Rapport présenté à Tenth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, Vienne.
- Dworkin, A. (1993). Prostitution and Male Supremacy. *Michigan Journal of Gender and Law*, 1(1), 1-12. Repéré à <https://repository.law.umich.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1191&context=mjgl>
- Eck, J. et Clarke, R. (2003). *Become A Problem-Solving Crime Analyst in 55 Small Steps*. New York: Routledge
- Eck, J., Lee, Y. et Corsaro, N. (2017). Adding More Police Is Unlikely to Reduce Crime: a meta-analysis of police agency size and crime research. *Translational Criminology*, 14-16. Repéré à https://www.researchgate.net/publication/315794349_Adding_More_Police_Is_Unlikely_to_Reduce_Crime_A_Meta-Analysis_of_Police_Agency_Size_and_Crime_Research
- Evans, J., Coy, M. (2014). Prostitution, harm and gender inequality: theory, research and policy. *International Journal for the Semiotics of Law*, 27, 197-204. doi: 10.1007/s11196-014-9369-6
- Farrell, A. (2011). Improving law enforcement identification and response to human trafficking. Dans Winterdyk, J., Perrin, B. et Reichel, P. (dir.). *Human Trafficking: Exploring the International Nature, Concerns and Complexities*, (p. 181-207). New York: Taylor and Francis.
- Felson, M. (2014). Linking criminal choices, routine activities, informal control, and criminal outcomes. Dans Cornish, D. et Clarke, R. (dir.). *The reasoning criminal: rational choice perspectives on offending* (p.119-128). New Jersey: Transaction.
- Felson, M. et Eckert, M. (2018). *Crime and Everyday Life: A Brief Introduction* (6^e éd.). Thousand Oaks: Sage Publications Ltd.
- Friedenberg, J., & Silverman, G. (2006). *Cognitive science: An introduction to the study of the mind*. Thousand Oaks: Sage Publications Ltd.

- Friesendorf, C. (2007). Pathologies of security governance. Efforts against human trafficking in Europe. *Security Dialogue*, 38 (3), 379-402. <https://doi.org/10.1177/0967010607081518>
- Gould, C. (2014). Sex trafficking and prostitution in south africa. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653(1), 183–201. <https://doi.org/10.1177/0002716214521557>
- Gozdziak, E. et Bump, M. (2008). *Data and Research on Human Trafficking: Bibliography of Research-Based Literature*. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/224392.pdf>
- Groulx, L-H. (2011). *Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire*. Repéré à https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_lionel-henri_groulx.pdf
- Haddon, W. (1980). Advances in the epidemiology of injuries as a basis for public policy. *Public Health Report*, 95(5), 411-421. Repéré à <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1422748/>
- Haddon, W. (1999). The changing approach to the epidemiology, prevention, and amelioration of trauma: the transition to approaches etiologically rather than descriptively based. *Injury Prevention*, 5, 231-235. doi: 10.1136/ip.5.3.231
- Hiroopoulos, A, Freilich, J.D, Chermak, F.S. et Newman, G.R. (2014). Cigarette smuggling and terrorism financing: a script approach. Dans Leclerc, B. et Wortley, R. (dir.), *Cognition and Crime: offender decision making and script analyses* (p.186-208). New York: Routledge.
- Homel, R. (2005). Developmental Crime Prevention. Dans Tiley, N. *Handbook of crime prevention and community safety* (p. 71-106). Portland: Willan Publishing.
- Homel, C., Macintyre, S. et Wortley, R. (2014). How house burglars decide on targets: a computer-based scenario approach. Dans Leclerc, B. et Wortley, R. (dir.), *Cognition and Crime: Offender Decision Making and Script Analyses* (p. 26-47). New York: Routledge.
- Horning, A. et Marcus, A. (2017). *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-Trafficking*. Berlin: Springer.
- Howard, N. (2014). Teenage labor migration and antitrafficking policy in West Africa. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653(1), 124–140. <https://doi.org/10.1177/0002716213519242>
- Jacobsen, C. et Skilbrei, M-L. (2010). 'Reproachable Victims'? Representations and self-representations of Russian women involved in transnational prostitution. *Ethnos*, 75 (2), 190-212. doi: 10.1080/00141841003764013
- Jacques, S. et Bernasco, W. (2014). Drug dealing: Amsterdam's red-light district. Dans Leclerc, B. et Wortley, R. (2014). *Cognition and Crime: Offender Decision Making and Script Analyses* (p. 120-139). New York: Routledge.
- Jakobsson, N. et Kotsadam, A. (2010). The law and economics of international sex slavery: prostitution laws and trafficking for sexual exploitation. *European Journal of Law and Economics*, 35(1), 87-107. <https://doi.org/10.1007/s10657-011-9232-0>

- Kara, S. (2010). *Sex trafficking: inside the business of modern day slavery*. New York: Columbia University Press.
- Kelly, L. (2003). The wrong debate: reflections on why force is not the key issue with respect to trafficking in women for sexual exploitation. *Feminist Review: Exile and Asylum Women Seeking Refuge in Fortress Europe*, 73, 139-144. Repéré à www.jstor.org/stable/1396003
- Kempadoo, K., Sanghera, J. et Pattanaik, B. (2005). *Trafficking and prostitution reconsidered: new perspectives on migration, sex work, and human rights*. Boulder: Paradigm Publishers.
- Lacoste, J. et Tremblay, P. (2003). Crime and innovation: a script analysis of patterns in check forgery. Dans Smith, M.J. et Cornish, D.B. (Ed.) *Crime Prevention Studies* (vol. 16, p.169-196). New York: Criminal Justice Press.
- Laczko, F. et Gramegna, M.A. (2003). Developing Better Indicators of Human Trafficking. *Brown Journal of World Affairs*, 10 (1), 179–194. Repéré à http://www.childtrafficking.org/pdf/user/iom_developing_better_indicators_of_human_trafficking.pdf
- Laczko, F. (2005). Data and Research on Human Trafficking. *International Migration*, 43(1,2), 5-16. <https://doi.org/10.1111/j.0020-7985.2005.00309.x>
- Leblanc, M. (1994). *La délinquance des adolescents*. Repéré à http://classiques.uqac.ca/contemporains/leblanc_marc/delinquance_des_ados/delinquance_des_ados.pdf?
- LeBlanc, M., Ouimet, M. et Szabo, D. (2003). *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Paramètres.
- Leclerc, B. (2014). New Developments in script analysis for situational crime prevention: moving beyond offender scripts. Dans Leclerc, B. et Wortley, R. (2014). *Cognition and Crime: Offender Decision Making and Script Analyses* (p. 226-236). New York: Routledge.
- Leclerc, B., Wortley, R. et Smallbone, S. (2011). Getting into the script of adult child sex offenders and mapping out situational prevention measures. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 48, 209-237. <https://doi.org/10.1177/0022427810391540>
- Limanowska, B. (2002). *Trafficking in human beings in South Eastern Europe*, Geneva. Repéré à <https://www.osce.org/odihr/18484?download=true>
- Mac, J. (2016). *The laws that sex workers really want* [Vidéo en ligne]. Repéré à https://www.ted.com/talks/juno_mac_the_laws_that_sex_workers_really_want?language=en
- MacKinnon, C A. (1987). *Feminism unmodified: discourses on life and law*. Cambridge: Harvard University Press.
- Mai, N. (2011). Tampering with the sex of “angels”: migrant male minors and young adults selling sex in the EU. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 37, 1237-1252. [tps://doi.org/10.1080/1369183X.2011.590927](https://doi.org/10.1080/1369183X.2011.590927)
- Malarek, V. (2011). *The Natashas: inside the new global sex trade*. New York: Arcade.

- Marcus, A., Sanson, J., Horning, A., Thompson, E. et Curtis, R. (2016). Pimping and profitability testing the economics of trafficking in street sex markets in Atlantic City, New Jersey. *Sociological Perspectives*, 59(1), 46–65. <https://doi.org/10.1177/0731121416628552>
- Ministère de la Justice du Canada (2014). *Projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence*. Repéré à <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/protect.pdf>
- Miron, J. et Zwiebel, J. (1995). The Economic Case against Drug Prohibition. *Journal of Economic Perspectives*, 9 (4), 175-192. doi: 10.1257/jep.9.4.175
- Morselli, C. et Roy, J. (2008). Brokerage qualifications in ringing operations. *Criminology*, 46, 71-98. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2008.00103.x>
- Nations Unies (2000). *Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. Repéré à https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf
- Nations Unies (2004). *Convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant*. Repéré à <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>
- Nations Unies (2017). *Glossaire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles*. Repéré à https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20French_1.pdf
- Ogrodnik, L. (2010). *Vers l'élaboration d'un cadre national de collecte de données pour mesurer la traite des personnes. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*. Repéré à www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2010021-fra.pdf
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Ouimet, M. (2016). *Les causes du crime. Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec: Les presses de l'Université Laval.
- Outshoorn, J. (2004). Introduction: prostitution, women's movements and democratic politics. Outshoorn, J. (dir.), *The politics of prostitution: women's movements, democratic states and the globalisation of sex commerce* (p.1–20). Cambridge: Cambridge University Press.
- Paraskevas, A. et Brookes, M. (2018). Human trafficking in hotels: an “invisible” threat for a vulnerable industry. *International Journal of Contemporary Hospitality Management*, 30(3), 1996-2014. <https://doi.org/10.1108/IJCHM-04-2017-0213>
- Picarelli, J. (2009). Human trafficking and organized crime in the US et Western Europe. Dans C. Friesendorf (Dir). *Strategies Against Human Trafficking: The Role of the Security Sector* (p.115-136). Repéré à <https://www.peacepalacelibrary.nl/ebooks/files/356625087.pdf>

- Poulin, R. (2008). Prostitution et traite des êtres humains : controverses et enjeux. *Cahiers de recherche sociologique*, 45, 135–154. <https://doi.org/10.7202/1002503ar>
- Projet de loi C-36. *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, sanction royale le 6 novembre 2014 (LC, 2014, c 25)
- Roy, S., Blais, É. et Leclerc, B. (2014, novembre). *A procedural analysis of fatal collisions involving young drivers and implications for situational prevention techniques: a script analysis*. Affiche présentée dans le cadre du congrès annuel de l'American Society of Criminology, San Francisco.
- Runyan, C.W. (1998). Using the Haddon Matrix: introducing the third dimension. *Injury Prevention*, 4 (4), 302-307. doi: 10.1136/ip.4.4.302
- Runyan, C.W. (2003). Introduction: back to the future: revisiting Haddon's conceptualization of injury epidemiology and prevention. *Epidemiologic Reviews*, 25, 60-64. doi : 10.1093/epirev/mxg005
- Savoie-Gargiso, I. et Morselli, C. (2013). Homme à femmes : le proxénète et sa place parmi les prostituées. *Criminologie*, 46 (1), 243–268. <https://doi.org/10.7202/1015301ar>
- Savona, E., Giommoni, L. et Mancuso, M. (2014). Human Trafficking for Sexual Exploitation in Italy. Dans B. Leclerc et R. Wortley (dir.), *Cognition and Crime. Offender Decision Making and Script Analyses* (p.140-163). New York: Routledge.
- Schank R. C. et Abelson R. P. (1977) *Scripts, plans, goals, and understanding*. Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.
- Services du renseignement criminel du Québec (2013). *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html>
- Shelley, L. (2010). *Human Trafficking: A Global Perspective*. New York: Cambridge University Press.
- Smith, M.J. et Cornish, D.B. (2012). *Secure and tranquil travel: Preventing crime and disorder on public transport* (1^{ère} éd.). <https://doi.org/10.4324/9780203728406>
- Steinfatt, T (2011). Sex trafficking in Cambodia: fabricated numbers versus empirical evidence. *Crime, Law, and Social Change* 56 (5), 443–62. <https://doi.org/10.1007/s10611-011-9328-z>
- Surtees, R. (2008). Traffickers and trafficking in southern and Eastern Europe: considering the other side of human trafficking. *European Journal of Criminology*, 5(1), 39–68. <https://doi.org/10.1177/1477370807084224>.
- Szczepanik, G., Ismé, C. et Grisé, E. (2013). *Portrait de l'industrie du sexe au Québec*. Repéré à <http://www.lacles.org/wp/wp-content/uploads/Sommaire-portrait-final-CLES-2.pdf>
- Toupin, L. (2006). Analyser autrement la "prostitution" et la "traite des femmes". *Recherches féministes*, 19(1), 153-176. <https://doi.org/10.7202/014068ar>

- Tremblay, R.E. et Craig, W.M. (1995). Developmental crime prevention. *Crime and Justice*, 19, 151-236. <https://doi.org/10.1086/449231>
- Tremblay, P. Talon, B. et Hurley, D (2001). Body switching and related adaptations in the resale of stolen vehicles: script elaborations and aggregate crime learning curves. *The British Journal of Criminology*, 41 (4), 561–579. <https://doi.org/10.1093/bjc/41.4.561>
- U.S. Department of State (2002). *Trafficking in persons report*. Repéré à <https://2009-2017.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2002/index.htm>
- Van der Laan, P., Smit, M., Busschers, I. et Aarten, P. (2011). Cross-border trafficking in human beings: prevention and intervention strategies for reducing sexual exploitation. *Campbell Systematic Reviews*, 7(1), 1-50. Repéré à <https://ideas.repec.org/a/wly/camsys/v7y2011i1p1-50.html>
- Van der Meulen, E. et Durisin, E. (2008). Why decriminalize? How Canada’s municipal and federal regulations increase sex workers’ vulnerability. *Canadian Journal of Women and the Law*, 20, 289-311. DOI: 10.1353/jwl.0.0014
- Von Mises, L. (1985). *L’action Humaine, traité d’économie*. Repéré à <http://herve.dequengo.free.fr/Mises/AH/AH1.htm>
- Weitzer, R. (2005). The growing moral panic over prostitution and sex trafficking. *The Criminologist*, 30(5), 1-4. Repéré à <https://maggiemcneill.files.wordpress.com/2011/07/weitzer-criminologist-article.pdf>
- Weitzer, R. (2005). Flawed theories and methods in studies of prostitution. *Violence Against Women*, 11, 934-949. <https://doi.org/10.1177/1077801205276986>
- Weitzer, R. (2007). The social construction of sex trafficking: ideology and institutionalization of a moral crusade. *Politics and Society*, 35(3), 447–475. <https://doi.org/10.1177/0032329207304319>
- Weitzer, R. (2009). *Sex for Sale: Prostitution, Pornography, and the Sex Industry*. New York: Routledge.
- Weitzer, R. (2011). Sex trafficking and the sex industry: The need for evidence-based theory and legislation. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 101 (4), 1337-1370. Repéré à <https://scholarlycommons.law.northwestern.edu/jclc/vol101/iss4/4>
- Weitzer, R. (2014). New Directions in Research on Human Trafficking. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653(1), 6–24. <https://doi.org/10.1177/0002716214521562>
- Wortley, R. (2014). Rational choice and offender decision making: lessons from the cognitive sciences. Dans Leclerc, B., Wortley, R. (2014). *Cognition and Crime: Offender decision making and script analyses* (p.237-252). New York: Routledge.
- Zhang, S. X. (2009). Beyond the “Natasha” story: a review and critique of current research on sex trafficking. *Global Crime*, 10(3), 178–195. <https://doi.org/10.1080/17440570903079899>

- Zhang, S. (2011). Woman pullers: pimping and sex trafficking in a Mexican border city. *Crime Law and Social Change*, 56(5) 509-528. Repéré à <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/234472.pdf>
- Zhang, S. (2012). Measuring labor trafficking: a research note. *Crime, Law and Social Change*. 58, 469-482. doi: 10.1007/s10611-012-9393-y
- Zhang, S. X., Spiller, M. W., Finch, B. K. et Qin, Y. (2014). Estimating labor trafficking among unauthorized migrant workers in San Diego. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 653(1), 65–86. <https://doi.org/10.1177/0002716213519237>